

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Noyelles-sous-Lens,

**Monsieur Alain ROGER**

**MAIRE de Noyelles-sous-Lens**

**À**

**Mesdames et Messieurs les Adjointes**

**Mesdames et Messieurs**

**les Conseillers Municipaux**

**62221 NOYELLES-sous-LENS**

***Canton de Harnes***

***Arrondissement de Lens***

***Département du Pas-de-Calais***

***Téléphone : 03.21.13.02.31***

***Télécopie : 03.21.13.02.40***

***Nos réf : AR/MG/SM/VVL***

**Transmis le : 07 janvier 2019**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE  
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 NOVEMBRE 2018**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM. Alain ROGER, Maire, Maurice BERNARD, Sandra BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Valérie DELVALLEZ, Sabine FINEZ, Philippe CERF, Adjointes, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Patrice WETISCHEK, Danièle SENECHAL, Micheline MAYEUX, Alain VANTREPOTTE, Jean PERRAULT, Maire-Hélène GUEYDON, Samantha EDDRIOUICH (18h35), Daniel CAPILLON, Joëlle COCHEZ, Patrick BOULOGNE, Maryvonne POULAIN, Freddy MIETTE, Louis ALEXANDRENNE, Francis LOCQUET, Chantal GAUTIER, Conseillers Municipaux.\*\*\*\*\*

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES** : MM. Philippe HERBEZ (procuration à Jean PERRAULT), Cathy CZAJKOWSKI (procuration à Alain VANTREPOTTE), Emmanuelle DHONDT (procuration à Jean-Michel SKOTARCZAK), Daniel WAWRZYNIAK (procuration à Francis LOCQUET), Mickaël KOPREK (procuration à Philippe CERF), Conseillers Municipaux.\*\*\*\*\*

Madame Danièle SÉNÉCHAL a été désignée secrétaire de séance et a accepté de remplir les fonctions.\*\*\*\*\*

**1) ADOPTION DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2018 :**

- Monsieur Le Maire : *si vous avez des questions ou des observations.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *on va le voter.*

*Simplement, à la page 3, quand on a parlé de la rue Schaffner.*

*Vous nous disiez qu'elle ne serait pas ouverte avant avril 2019, or, hier, enfin on l'avait eu avant par mail, que c'était.*

*C'est quoi, ils ont vraiment finis le gros œuvre avant ?*

- Monsieur Le Maire : *ce n'est pas cela.*

*C'est parce que premièrement, il y a deux choses.*

*La première est que le BHNS devait normalement se mettre en circulation le 1<sup>er</sup> janvier 2019, ça a été reporté au 1<sup>er</sup> avril 2019.*

*Déjà, si je reporte encore la rue Schaffner à cause de cela, ça va nous faire arriver en septembre-octobre 2019.*

*Et de ce fait, je me suis mis en rapport avec la SIA pour savoir au niveau du gros œuvre si ils ne pouvaient pas rentrer les camions.*

*Ils nous ont dit qu'ils allaient s'arranger pour pouvoir rentrer les camions pour faire le gros œuvre.*

*De ce fait là, nous pouvons ré-ouvrir la rue.*

*Sinon, j'aurai du attendre septembre l'année prochaine et ce n'était pas gérable.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *non, c'est une bonne nouvelle.*

*Mais c'est parce que entre le conseil municipal du 05 et la réunion publique d'hier on apprend que vous ouvrez au mois de décembre.*

- Monsieur Le Maire : *si le BHNS aurait été début janvier, j'aurai gardé jusqu'en avril mais de ce fait comme c'est reporté en avril.*

*On ne va pas ré-attendre trois mois avant de la ré-ouvrir.*

*Ça va être pénible pour tout le monde.*

*Concernant, ce conseil, s'il n'y a pas d'autre question et pas d'autre observation, quels sont ceux qui sont pour ?*

	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
<b>L'essentiel c'est Noyelles</b>	<b>21</b>		
<b>Agir, ensemble</b>	<b>4</b>		
<b>Avenir et progrès</b>	<b>3</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>		

*Adopté à l'unanimité.*

## **2) ADOPTION DES RÉUNIONS DES BUREAUX MUNICIPAUX :**

**- Bureau Municipal du 29 août 2018 :**

**- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions à poser ?**

**- Madame Maryvonne POULAIN : juste demander.**

*J'ai appris par facebook et non pas par Flasch Infos, mais par facebook que les filets de l'USN avaient été vandalisés juste avant la Toussaint ?*

*Ils ont été découpés ?*

**- Monsieur Le Maire : oui.**

**- Madame Maryvonne POULAIN : vous voyez, c'est bien d'être sur facebook.**

**- Monsieur Le Maire : et oui, encore une nouvelle dégradation.**

**- Monsieur Philippe CERF : les filets des buts.**

***- Monsieur Le Maire : quels sont ceux qui sont pour ?***

	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
<b>L'essentiel c'est Noyelles</b>	<b>22</b>		
<b>Agir, ensemble</b>	<b>4</b>		
<b>Avenir et progrès</b>	<b>3</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>		

***Adopté à l'unanimité.***

**- Bureau Municipal du 26 septembre 2018 :**

***- Monsieur Le Maire : pas de question concernant ce compte-rendu ?***

***Quels sont ceux qui sont pour ?***

	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
<b>L'essentiel c'est Noyelles</b>	<b>22</b>		
<b>Agir, ensemble</b>	<b>4</b>		
<b>Avenir et progrès</b>	<b>3</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>		

***Adopté à l'unanimité.***

**- Bureau Municipal du 10 octobre 2018 :**

***- Monsieur Le Maire : pas de questions également ?***

***- Monsieur Francis LOCQUET : pour l'occupation de la voirie, pour la pizza.***

***Je ne comprends que ça a été refusé.***

***- Monsieur Le Maire : nous n'avons pas refusé.***

***Nous n'avons pas accepté le mercredi car il y a déjà une pizzeria installée Place Gallet.***

***Mais de toute façon, je n'ai plus aucune réponse.***

*Jusqu'à maintenant, nous lui avons donné un avis et je n'ai pas de retour.*

*Monsieur Francis LOCQUET : oui, lui, il voulait tous les jours.*

*Et le problème, c'est que là bas en haut, il n'y a rien. Tout est ici dans le centre.*

*- Madame Sabine FINEZ : il ne demandait pas tous les jours.*

*Il demandait le mardi, vendredi, samedi et dimanche soir.*

*Et effectivement, le week-end nous avons déjà des commerces ambulants.*

*- Monsieur Le Maire : il demandait le mercredi et le mercredi nous lui avons refusé parce que il y a une pizzeria qui est installée en centre ville.*

*Et nous lui avons demandé le mardi et le vendredi, samedi soir et dimanche soir, je crois.*

*Nous avons également une pizzeria qui se trouve rue de Courtaigne.*

*Il ne faut pas non plus faire trop de concurrence à notre commerce local.*

*C'est pour cela que nous avons autorisé les samedi et dimanche.*

*Mais je n'ai pas de réponse.*

*Généralement, ce sont des gens qui demandent des autorisations à droite et à gauche, qui font plusieurs communes en même temps.*

*Pas d'autres questions concernant ce compte-rendu ?*

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

*Adopté à l'unanimité.*

- Madame Maryvonne POULAIN : Monsieur Le Maire, ça a été tellement vite.

Dans le premier, c'est quoi « LES FORCES DE LA FORGE » ?

On a refusé une subvention.

Ça consiste en quoi ? Parce qu'il n'y avait pas d'explications. C'est un forgeron ?

- Monsieur Le Maire : non. C'était pour METALEUROP.

- Madame Maryvonne POULAIN : ah d'accord.

Parce que ce n'est pas bien expliqué.

Que c'est défavorable, nous l'avons bien compris mais nous ne comprenions pas pourquoi ils nous demandaient une subvention.

- Monsieur Le Maire : s'il n'y a plus d'autres questions, nous pouvons passer aux commissions.

### 3) ADOPTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES :

- Enseignement – jeunesse du 17 octobre 2018 :

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions à poser, Sandra et Marie-Hélène sont là pour y répondre.

Pas de questions ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

- travaux du 06 novembre 2018 :

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions à poser.

- Madame Maryvonne POULAIN : non, nous voulions vraiment féliciter parce que pour une fois c'est quand même un compte-rendu qui est très détaillé.

*Mais il y a quand même un petit « mais ».*

*Franchement, attendez, j'ai fait le compte, 23 tableaux pour 29 conseillers, ça fait 681 tableaux format A5, bonjour pour les cartouches.*

*Par contre, nous avons tous les documents qui n'étaient pas agrafés, si la prochaine fois on peut mettre l'argent des cartouches dans les agrafes.*

*Parce que là, Joëlle a eu beaucoup de mal, tout était mélangé, feuille par feuille et c'est vrai que l'on a eu du mal.*

- Monsieur Le Maire : comme il y a des couleurs, en noir en blanc ça n'aurait pas été explicite.

- Madame Maryvonne POULAIN : la commission était très riche en informations.

- Monsieur Bernard FINEZ : et la commission s'est très bien passée.

- Monsieur Le Maire : concernant ce compte-rendu, y-a-t-il d'autres questions ?

- Monsieur Philippe CERF : je viens de calculer, ça fait 11,70 € pour l'ensemble du conseil municipal.

- Madame Maryvonne POULAIN : peut-être, mais de toute façon on dit qu'il faut faire des économies et c'est difficile à lire en plus.

*Je pense qu'encadrer, c'était bien.*

*Alors ne nous embêtez pas, pour une fois que l'on donne des félicitations quand même.*

- Monsieur Francis LOCQUET : au sujet de l'éclairage.

*Toutes les rues ont été réellement faites ?*

- Monsieur Le Maire : non. Les rues qui sont indiquées là, ce sont les rues qui vont être faites en décembre.

*On démarre en décembre.*

- Monsieur Francis LOCQUET : pour la rue du 8 mai.

*Est-ce qu'il va y avoir un revêtement anti-bruit ?*

- Monsieur Le Maire : oui on l'a dit hier à la réunion.

On a dit que le revêtement allait être un revêtement anti-bruit réalisé par le Département.

- Monsieur Bernard FINEZ : comme les deux tronçons.

- Monsieur Daniel CAPILLON : par contre, j'ai vu qu'il y allait avoir une rénovation de l'Impasse Dessinges et la voirie à borduration.

L'Impasse Dessinges n'existe plus.

C'est la rue Dessinges et depuis quelques années.

C'est BARBIER qui l'avait demandé.

- Monsieur Le Maire : on dit toujours Impasse Dessinges.

- Madame Maryvonne POULAIN : une impasse il n'y a pas de sortie, tandis que là, il y a une entrée et une sortie.

Ce n'est pas une Impasse.

- Monsieur Le Maire : c'est vrai que nous avons toujours dit Impasse Dessinges.

- Monsieur Daniel CAPILLON : même les plaques de rues ont été changées et il y a encore inscrit Impasse.

Si bien que les gens cherchent la rue et ils ne la trouvent pas.

Ils voient impasse, ils continuent.

- Monsieur Le Maire : il va falloir changer la plaque.

- Madame Maryvonne POULAIN : surtout qu'on l'a voté en conseil.

- Monsieur Le Maire : on va changer la plaque.

Concernant ce compte-rendu, y-a-t-il d'autres questions ?

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

*Adopté à l'unanimité.*

*- Affaires sociales, solidarités et seniors du 16 novembre 2018 :*

*- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : non.*

*Nous allons voter la commission.*

*Simplement demander quand nous aurons une commission mais au centre social.*

*Parce que la dernière remonte au 17 juin 2017, celle de décembre 2018 a été annulée parce que le directeur partait et malheureusement étant donné que je ne peux pas assister aux manifestations, je ne connais toujours pas la directrice.*

*Je ne l'ai pas encore vue.*

*Le point de la présentation du centre social n'était pas à l'ordre du jour donc c'est vrai que je l'ai découvert dans le compte-rendu.*

*Sinon, je serais venue quand même pour la présentation du centre social.*

*- Madame Valérie DELVALLEZ : là effectivement, ça a été l'annulation, forcément puisque Marc partait.*

*Et là, Valérie a pris un temps d'observation pour effectivement bien voir le fonctionnement du centre social, s'en imprégner et là, nous sommes de nouveau dans une démarche un petit peu plus constructive avec en plus, c'est une année charnière, on le voit.*

*Nous devons faire le renouvellement du contrat de projet.*

*J'attends qu'elle nous sollicite pour avoir une date pour effectivement faire une instance de coopération.*

- Madame Maryvonne POULAIN : donc, 2019, nous en aurons une ?

*Parce que s'il faut attendre 2020.*

- Madame Valérie DELVALLEZ : après, il y a des manifestations à venir.

*Il y a Noël par exemple.*

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, mais moi je parle des réunions vraiment, du travail du conseil municipal et des élus.

- Madame Valérie DELVALLEZ : mais je vous invite quand même à venir sur ces manifestations.

*Valérie est quelqu'un de très ouvert.*

- Madame Maryvonne POULAIN : mais c'est vrai que nous avons déjà fait la constatation.

*C'est comme hier, j'ai découvert votre nouveau Directeur des Services Techniques.*

*Je ne le connais pas.*

*Comment voulez-vous que je le connaisse ? Il n'y a que ceux qui vont en commission et comme il n'y a qu'un membre, les autres ne le connaissent pas.*

*Donc, je l'ai découvert hier.*

*Bien sûr ce n'était pas le lieu pour dire, on vous présente.*

*Mais c'est vrai que Madame TANCHON, je ne la connais pas non plus, je ne l'ai jamais vue.*

*J'ai fait la réflexion à Sandra, les jeunes du CMJ, on ne les connaît pas non plus.*

*Il n'y a qu'un courageux qui est resté.*

*Mais c'est vrai que l'on aimerait les rencontrer.*

*Après, vous nous envoyez régulièrement toutes les nouvelles personnes qui sont partie du personnel, mais je veux dire, là, quand même, le directrice du centre social, le directeur des services techniques.*

*C'est vrai qu'il serait bien, qu'au moins, ils viennent et on aurait pu les voir.*

*Parce qu'il a commencé quand Monsieur GAULTIER ?*

- Monsieur Le Maire : fin du mois d'août.

- Madame Maryvonne POULAIN : donc, déjà au mois de septembre, nous aurions pu le voir le 5 septembre.

- Monsieur Le Maire : mais comment le présenter Maryvonne ?

- Madame Maryvonne POULAIN : ils peuvent venir en début de conseil municipal.

*Physiquement.*

*Moi je l'aurai rencontré, je ne savais pas que c'était lui.*

*Mais même les jeunes du conseil municipal, c'est vrai que nous aimerions les voir, c'est intéressant quand même.*

*Surtout que cette année, ils sont hyper motivés.*

- Monsieur Le Maire : j'ai eu une réunion tout à l'heure avec eux.

*C'est vrai, je leur ai dit, c'est la première fois où on a un conseil municipal des jeunes motivé et c'est vrai qu'ils sont force de propositions, ils sont assidus.*

- Madame Sandra BLANCHARD : ils sont là à tous les défilés.

- Monsieur Le Maire : c'est vrai que nous avons un bon conseil municipal des jeunes.

*Et je les ai remercié tout à l'heure et je le fais encore maintenant, parce que c'est la première fois où il y a un groupe qui est homogène comme il est cette année et l'année dernière.*

*Tu pourras refaire passer le message Maxence.*

- Madame Maryvonne POULAIN : on peut parler d'un défilé où ils sont présents, mais enfin, il faut déjà pouvoir marcher pour aller défilé.

*Je veux dire à un moment donné, il faut aussi prendre, et moi, je parle toujours dans le lieu du conseil municipal.*

*Après tout ce qui est manifestation.*

- Madame Sandra BLANCHARD : là, ils ont fini plus tôt la réunion, vous avez pu les rencontrer.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, mais ce n'était pas prévu.

- Monsieur Le Maire : mais c'est vrai que ce n'est pas une mauvaise idée lorsque l'on a des changements dans les chefs de service, à la limite, leur demander de venir en conseil municipal 5 ou 10 minutes, simplement pour faire une présentation.

- Madame Maryvonne POULAIN : tout de suite en entrée, pas leur faire perdre de temps.

*Madame TANCHON, depuis le mois de mai, je veux dire, elle a quand même pris ses marques.*

*On est arrivé fin d'année et je ne la connais pas encore, ça fait quand même 7 mois de passé.*

- Monsieur Le Maire : la prochaine fois nous ferons cela.

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

- Urbanisme du 21 novembre 2018 :

- Monsieur Le Maire : la globalité des points sont à l'ordre du jour du conseil municipal.

*L'adjoint était excusé mais que nous sommes heureux de le retrouver parmi nous.*

- Madame Maryvonne POULAIN : nous allons revenir sur le point sur la Cité Deblock.

*La Cité Deblock qui devait être une vitrine de Noyelles-sous-Lens, de Maisons et Cités, paroles de Monsieur Le Maire en 2012.*

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : ce n'est pas une vitrine, c'est une entrée de ville.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, mais ça devait être une vitrine magnifique et aujourd'hui, c'est vrai que là, nous avons une bonne nouvelle c'est que les travaux vont reprendre, mais on sait tous que l'on a de nombreuses plaintes des habitants qui habitent déjà dans les appartements.

*Les maisons, je ne sais pas mais nous sommes plusieurs à avoir eu des plaintes des habitants pour les malfaçons qu'il y a dans les appartements.*

*Et en plus, nous avons quand même tout ce qui vient.*

*Pourquoi les travaux se sont arrêtés ?*

*Nous aurions bien aimé avoir une réunion avec Maisons et Cités pour qu'ils nous expliquent un petit peu mieux.*

*Jusqu'à nouvel ordre, nous avons même entendus qu'il y avait un problème au niveau des fondations.*

*Quand on va mettre un coffrage au dessus, je pense qu'il y avait une centaine d'habitations, comme on l'avait expliqué une fois, on a fait un carottage, il n'en restait plus que 40 que l'on pouvait mettre un coffrage, si je ne me trompe pas.*

*Est-ce que c'est à cause de cela que ça c'est arrêté ? Ou pas ?*

*On m'a dit qu'à un moment donné, les entreprises avaient quitté les lieux aussi.*

*Donc, nous, ce que nous voudrions, c'est être sûr qu'il n'y ait pas un problème de fondation et que l'on risque à un moment donné d'avoir quoi que ce soit.*

*- Monsieur Le Maire : il n'y a aucun problème de fondation.*

*C'est réellement un problème d'entreprises.*

*C'est à dire que Maisons et Cités a été obligé de relancer des appels d'offres.*

*Là, les appels d'offres sont terminés, les entreprises ont été recrutées, les travaux vont recommencer et normalement tout devrait être terminé pour, je crois, août 2019.*

*Là, tout repart normalement mais ce n'est pas un problème de fondation.*

*C'est simplement un problème d'entreprises.*

*- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : on peut faire venir le responsable.*

*- Monsieur Le Maire : à la limite, lors du prochain conseil municipal on le fera venir, où lors de la commission urbanisme ou travaux.*

*A la limite on pourra même étendre cette commission à l'ensemble du Conseil Municipal comme ce sera une commission informelle et dans ce cas là nous demanderons au responsable de venir nous expliquer tout cela.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : et la fameuse commission ?*

*La fameuse commission ADHOC que vous vouliez à tout prix mettre en place pour l'écoquartier.*

*Vous m'aviez répondu que tant que ce n'était pas fait, là, c'est déjà bien avancé.*

- Monsieur Le Maire : pour l'éco-quartier ?

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, au niveau de la cité Deblock.

*Ça fait parti déjà de l'éco-quartier puisque vous vouliez créer après en plus grand.*

- Monsieur Le Maire : oui.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est une partie.

*Mais est-ce que là, même si depuis on l'a oublié cette fameuse commission c'était en 2012.*

*Est-ce que, à l'heure actuelle, on peut nous dire, puisque nous, Conseillers, avec tous les problèmes qu'il y a eu, pour assister aux réunions de travail que vous faites dès que c'est repris.*

- Monsieur Le Maire : les réunions avec Maisons et Cités ?

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, parce qu'on nous disait que chaque semaine, il y avait une réunion qui était faite.

*Donc, là, nous aimerions qu'au moins une personne du groupe soit présente.*

*Les réunions de chantier parce qu'avec tous les problèmes qu'il y a eu.*

- Monsieur Maurice BERNARD : alors, tant que la voirie que nous avons financé avec les crédits GIRZOM on avait des réunions de chantier.

*Mais comme les voiries sont achevées, le chantier appartient uniquement à Maisons et Cités.*

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est hermétique quand même.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : si Monsieur CANDI vient, nous allons lui poser la question.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, parce que nous n'allons pas y aller à 50.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : pas à 50 mais 2-3, nous pouvons y aller.

- Monsieur Le Maire : ce serait bien que de temps en temps, une réunion soit faite sur place.

- Madame Maryvonne POULAIN : surtout en raison de tous les problèmes.

*Parce que ça devrait être fini depuis bien longtemps.*

*Nous en parlons depuis 2012 quand même.*

- Monsieur Maurice BERNARD : en prenant pour exemple le BHNS.

*Nous, sur le chantier, nous n'avons rien à voir avec le BHNS.*

*Mais au niveau des réunions comme on fait l'enfouissement des réseaux, à partir de là, nous sommes en réunion.*

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, là, c'est normal.

*Mais nous, c'est quand même dans la ville et quand même si les membres du conseil municipal.*

- Monsieur Maurice BERNARD : oui, mais ils ne sont pas obligés de nous inviter.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, bon enfin, Monsieur Le Maire si vous pouvez demander.

- Monsieur Le Maire : et puis on fera le bilan en commission. On va essayer de ne pas trop tarder.

- Madame Maryvonne POULAIN : merci.

- Monsieur Le Maire : on fera une commission en décembre ou en janvier.

*Concernant cette commission, quels ont ceux qui sont pour ?*

- Madame Maryvonne POULAIN : nous allons être pour mais pas pour le point sur la Cité Deblock, on garde une réserve.

- Monsieur Le Maire : d'accord.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

#### **4) DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :**

##### **\* ADMINISTRATION GÉNÉRALE :**

**2018-160 :** demande de subvention auprès de la Caisse Familiale d'allocations Familiales dans le cadre d'une action intitulée « Projet d'accompagnement à la scolarité ».

Suite à l'arrêt du dispositif PRE sur la commune, des familles Noyelloises sont venues au centre social pour faire part de leur désarroi face aux problèmes d'ordre scolaire de leurs enfants.

En effet, dans le PRE, une fiche action « aide aux devoirs » permettait aux enfants suivis dans le cadre du dispositif d'être aidés dans leur scolarité. Soucieux de ces situations, le centre social a élargé auprès de la CAF sur le dispositif Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) afin de proposer une réponse aux enfants rencontrant des difficultés scolaires.

Contrairement au PRE le CLAS s'adresse aux enfants du CP au CM2 des écoles primaires Jean Moulin et Jean Rostand.

Le centre social a donc déposé une demande de subvention auprès du dispositif contrat local d'accompagnement à la scolarité à hauteur maximale de 7 662 € pour un coût total maximum de l'action de 22 998 €.

**2018-161 :** signature d'un contrat de location et de maintenance avec l'entreprise GRENKE pour :

- 2 copieurs KYOCERA TA3212i
- 2 copieurs KYOCERA TA4052ci

La location s'effectue pour une durée de 3 ans, soit 36 mois de loyers s'élevant à 260 € H.T, payable mensuellement.

16 Le prix de la copie noire est de 0,0045 € HT/page et pour la couleur de 0,045 € HT/ page.

**2018-167 :** signature d'un contrat de location pour une habitation située au n°17 Place Auguste Gallet, au dessus de l'ancienne caserne des pompiers à Noyelles-sous-Lens et cadastrée section AB n°224 dont la commune est propriétaire.

Le logement se compose d'une cuisine, d'une salle à manger, d'une salle de bains et de deux chambres. L'accès est prévu par un escalier extérieur.

Madame Samantha EDDRIOUICH est bénéficiaire d'une occupation temporaire et précaire à compter du 03 octobre 2018.

La présente mise à disposition sera consentie moyennant une redevance principale mensuelle de 550 € (cinq cent cinquante euros).

**2018-176** : signature d'une convention d'accompagnement avec le Centre de Gestion de La Fonction Publiques Territoriale du 62 représenté par Monsieur Bernard CAILLIAU, Président et ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles le CDG62 accompagne la collectivité à respecter les obligations légales et réglementaires relatives à la protection des données à caractère personnel.

La collectivité désigne par la présente le CDG62 comme délégué à la protection des données conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 du 27 avril 2016.

La tarification des missions s'élève à 400 € la journée, ou de 50 € de l'heure.

**2018-179** : signature d'une convention de mise à disposition de locaux scolaires, à savoir la restauration scolaire, pendant les heures d'ouverture du collège Pierre Brossolette à Noyelles-sous-Lens.

Les locaux et voies d'accès sont mis à la disposition de l'utilisateur qui devra les restituer en l'état.

Ils seront utilisés pour la période suivante : année civile 2018 et pour le service de restauration.

En tout état de cause, la période d'utilisation est d'une durée maximale de 1 an, renouvelable par avenant annuel express.

Les effectifs accueillis simultanément s'élèvent au maximum à : 230.

L'utilisateur pourra disposer des biens mobiliers.

L'utilisation des locaux s'effectuera dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs.

L'utilisateur s'engage :

- à verser à l'établissement une contribution financière de 13 923,74 € pour l'année civile correspondant notamment : aux diverses consommations constatées (eau, gaz, électricité, chauffage), au montant de la location des locaux.
- à assurer le nettoyage des locaux utilisés et des voies d'accès ou à en assurer le dédommagement.
- à réparer et à indemniser l'établissement pour les dégâts matériels éventuellement commis et les pertes constatées eu égard à l'inventaire des biens mobiliers prêtés.

**\* MARCHES PUBLICS :**

**2018-164 :** signature d'un avenant avec la Société MIDAVAINÉ, représentée par M. MIDAVAINÉ, et relatif au lot 13 démolition du marché Restructuration et Aménagement du Pôle Sportif Auguste Gallet.

Le montant initial du marché était pour le lot 13 démolition de 94 200,00 € TTC.

Le présent avenant est de 12 840,00 € TTC.

Le nouveau montant du marché est de 107 040,00 € TTC.

**2018-175 :** signature d'un avenant n°2 avec la Société GAN, représentée par Monsieur Eric MULLET, et relatif au lot 3 du marché d'assurances : Assurance dommages aux biens et risques annexes.

Le montant initial des prestations du lot 3 pour l'ensemble des membres du groupement de commande s'élève à 92 137,55 € TTC.

Il a été majoré de 1 288,44 € T.T.C, suite à l'avenant n°1.

Le nouveau montant du marché était alors de 93 425,99 € T.T.C par an.

L'avenant n°2 minore le marché de 570,82 € et le ramène à la somme de 92 855,17 € T.T.C.

D'un commun accord entre l'assureur et l'assuré, il est convenu qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les dispositions du contrat sont modifiées comme suit :

- Commune de Noyelles-sous-Lens et CCAS : 18 138,35 € T.T.C,
- Commune de Harnes : 38 842,23 € T.T.C,
- CCAS de Harnes : 3 460,95 € T.T.C,
- Commune de Vendin Le Vieil : 16 727,06 € T.T.C,
- CCAS de Vendin Le Vieil : 1 711,53 € T.T.C,
- Commune de Loison-sous-Lens : 8 480,69 € T.T.C,
- CCAS de Loison-sous-Lens : 503,14 € T.T.C,
- Commune de Hulluch : 4 703,46 € T.T.C.

**2018-178 :** signature d'un avenant au contrat avec la Société DALKIA, représentée par Monsieur TABARY David, Directeur de Centre Opérationnel, et relatif à :

- l'ajustement des NB et la révision des redevances suite à l'évolution des résultats d'exploitation,
- la prise en charge de la climatisation au titre du P2 sur les bâtiments n° 10 : Hôtel de Ville,
- la prise en compte des travaux non prévus au titre du P3 pour les bâtiments suivants, Hôtel de Ville et Salle des fêtes.

**2018-182** : signature d'un contrat avec la société SOCOTEC EQUIPEMENTS à ARRAS, représentée par Monsieur Frédéric DEHAENE et relatif à la Vérification Initiale des Installations Électriques de la Banque Alimentaire.

La dépense sera de 300€00 HT soit 360€00TTC.

**\* CULTURE :**

**2018-168** : signature d'un contrat de cession avec A360 PRODUCTION représentée par Monsieur Patrice ALBANESE, Président et relatif à la représentation d'un spectacle intitulé « La logique des femmes » qui se déroulera le dimanche 28 avril 2019 à 17h00 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 3 428,75 € T.T.C.

**2018-180** : signature d'un contrat de cession avec DIVAN PRODUCTION représentée par Monsieur Didier VANHECKE, Directeur Général et relatif à la représentation d'un spectacle intitulé « collectif métissé – fans des années 80 la suite » qui se déroulera le samedi 24 août 2019.

Le montant de la prestation s'élève à 16 880,00 € T.T.C.

**2018-181** : signature d'un contrat de cession avec la SARL « Les pieds sur scène » représentée par Monsieur François SAMIER, Gérant et relatif à la représentation d'un spectacle intitulé « En pleine mère » qui se déroulera le vendredi 08 mars 2019 de 20h30 à 21h45 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 1 000 € T.T.C.

**\* JEUNESSE :**

**2018-177** : fixation des tarifs pour la soirée du CMJ qui se déroulera le mercredi 31 octobre 2018 au foyer municipal comme suit :

- Entrée :

\* 5 € avant le 26 octobre 2018,

\* 7 € après le 26 octobre 2018.

- Boissons :

\* 1 € la boisson.

**\* CENTRE SOCIAL :**

**2018-162 :** signature d'une convention avec l'association DJEY ANIMATION SPORT représentée par Monsieur LEMIEUVRE Jérôme et relative à des interventions dans le cadre de l'atelier Mémo gym qui se dérouleront de 9h15 à 10h15, les vendredis :

- 14, 21 et 28 septembre 2018,
- 05, 12 et 19 octobre 2018,
- 9, 16, 23 et 30 novembre 2018,
- 07, 14 et 21 décembre 2018.

Le montant des prestations s'élève à 481 €.

**2018-163 :** signature d'une convention avec l'association DJEY ANIMATION SPORT représentée par Monsieur LEMIEUVRE Jérôme et relative à des interventions dans le cadre de l'atelier Gym Senior qui se dérouleront de 9h15 à 11h15, les lundis :

- 11, 17 et 24 septembre 2018,
- 1, 8 et 15 octobre 2018,
- 5, 12, 19 et 26 novembre 2018,
- 3, 10 et 17 décembre 2018.

Le montant des prestations s'élève à 296 €.

**2018-165 :** signature d'une convention avec l'association ACCUEIL 9 DE COEUR représentée par Monsieur DEMANZE, Directeur, et relative à l'intervention d'un thérapeute conjugal et familial, analyste systémique au centre social les : 7 janvier, 4 février, 4 mars, 1<sup>er</sup> avril, 13 mai, 03juin, 1<sup>er</sup> juillet, 16 septembre, 7 octobre, 18 novembre et 9 décembre 2019.

Le montant des interventions s'élève à 1 430 € T.T.C.

**2018-166 :** signature d'un contrat avec RAM EVENEMENTS représenté par Monsieur Ludovic BOURSE, Président et relatif à une prestation lors du repas de la Saint-Éloi qui se déroulera le vendredi 30 novembre 2018 à la salle des fêtes.

Le montant de la prestation s'élève à 828 € T.T.C.

**2018-169 :** signature d'une convention avec Madame DUPONT Charlotte, Infirmière chez CONSULT ENFANT et relative à des ateliers de santé publique à destination des parents dans le cadre des ateliers « jouons ensemble » qui se déroulera le mardi 06 novembre 2018 au Centre Social Kaléïdo de 14h00 à 16h00.

Le montant de la prestation s'élève à 180 € T.T.C.

**2018-170** : signature d'une convention avec Madame DUPONT Charlotte, Infirmière chez CONSULT ENFANT et relative à des ateliers de santé publique à destination des parents dans le cadre des ateliers « la récré des petits » qui se déroulera au Centre Social Kaléïdo.

La prestation se déroulera sur trois temps d'ateliers :

- mardi 11 décembre 2018 de 14h00 à 16h00 – les émotions,
- mardi 22 janvier 2019 de 14h00 à 16h00 – la prévention des accidents domestiques,
- mardi 19 mars 2019 de 14h00 à 16h00 – l'alimentation de 4 mois à 4 ans.

Le montant de la prestation s'élève à 500 € T.T.C.

**2018-171** : signature d'une convention avec YOGA STUDIO ET CO représenté par Monsieur Aurélien KLEINPETER et relative à la prestation de deux animations dans le cadre des ateliers « la récré des petits » qui se dérouleront le mercredi 10 octobre 2018 de 14h30 à 16h30.

1 prestation de yoga parents-enfants pour des enfants de 3/6 ans ou des enfants de 7/12 ans.  
1 prestation de yoga du rire parents-enfants à partir de 4/5 ans, groupe de 10 participants minimums et 25 maximums.

Le montant des prestations s'élève à 130 € T.T.C.

**2018-172** : signature d'une convention avec DJEY ANIMATION SPORT représentée par Monsieur Jérôme LEMIEUVRE et relative à des prestations dans le cadre de l'action estime de soi qui se dérouleront les :

- lundis 11 septembre 2018, 1<sup>er</sup> octobre 2018, 05 novembre 2018, 03 décembre 2018.

Le montant des prestations s'élève à 296 €.

**2018-173** : signature d'une convention avec Madame DJELLAL Farida relative à une intervention spécialisée en direction des adultes dans le cadre de l'atelier « estime de soi ».

Cet atelier se déroulera du mois de septembre au mois de décembre 2018, à raison de 15 séances pour un montant de 50 € par séance, soit 750 €.

**2018-174** : signature d'une convention avec Madame DJELLAL Farida relative à une intervention spécialisée en direction des adultes dans le cadre de l'atelier « bien-traitant avec soi même ».

Cet atelier se déroulera du mois de septembre au mois de décembre 2018, à raison de 12 séances pour un montant de 50 € par séance, soit 750 €.

**- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions à me poser par rapport aux décisions.**

***Pas de question, on peut passer au point suivant.***

**5) MODIFICATION – RÉPARTITION CRÉDITS DE PAIEMENT POUR AUTORISATIONS DE PROGRAMME STADE GALLET ET LES BERGES DE LA SOUCHEZ :**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal les deux autorisations de programme votées, à savoir :

\* autorisation de programme pour le Canal de La Souchez et le Stade Gallet.

Considérant que la majorité des travaux n'a pas été effectué en 2018, il propose de modifier la répartition des crédits de paiement de la façon suivante :

**a) CANAL DE LA SOUCHEZ :**

**Situation actuelle :**

AUTORISATION DE PROGRAMME	CRÉDITS DE PAIEMENT		
	2017 réalisé	2018	2019
625 000 €	15 066,60 €	409 933,40 €	200 000 €

**Modification proposée :**

AUTORISATION DE PROGRAMME	CRÉDITS DE PAIEMENT		
	2017 réalisé	2018	2019
625 000 €	15 066,60 €	209 933,40 €	400 000 €

Il s'agit de transférer 200 000,00 € de crédits de 2018 à 2019.

**b) STADE GALLET :**

**Situation actuelle :**

AUTORISATION DE PROGRAMME	CRÉDITS DE PAIEMENT		
	2017 réalisé	2018	2019
3 288 839,00 €	80 593,00 €	2 688 839,00 €	519 407,00 €

**Modification proposée :**

AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT		
	2017 réalisé	2018	2019
3 288 839,00 €	80 593,00 €	200 839,00 €	3 007 407,00 €

Nous transférons 2 488 000,00 € de crédits de 2018 à 2019.

Ces modifications sont à retrouver dans le point suivant.

***- Monsieur Le Maire : comme vous le savez, pour le Canal de La Souchez et le stade Gallet, nous avons deux autorisations de programme.***

***Pour le Canal de La Souchez, l'autorisation de programme est de 625 000 € et pour le stade Gallet, il est de 3 288 839,00 €.***

***Pour le Canal de La Souchez, les crédits de paiement réalisés en 2017 s'élèvent à 15 066,60 €, en 2018 on avait prévu 409 933,40 € et pour 2019, 200 000 €.***

***La totalité des travaux des 409 933,40 € n'étant pas réalisée, je vous demande l'autorisation de transférer 200 000,00 € de crédits de 2018 à 2019.***

***Idem pour le stade Gallet.***

***L'autorisation de programme pour 2018 était de 3 288 839,00 €.***

***Les travaux n'ayant pas été effectués, je vous demande de transférer 2 488 000,00 € de crédits de 2018 à 2019.***

***Nous avons fait exactement la même chose l'année dernière parce que tous les travaux n'avaient pas été réalisés en 2017.***

***Concernant ces autorisations, quels sont ceux qui sont pour ?***

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>		

**Adopté à l'unanimité.**

## 6) DÉCISION MODIFICATIVE N°3 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter la décision modificative n°3 du budget primitif 2018.

La décision modificative n°3 s'équilibre en investissement à – 2 639 738,53 € et à 0 € en fonctionnement.

### Investissement :

#### Recettes :

	Chapitres	Articles	Libellés	Montants
D	041	2315	Installations, matériel et outillage techniques	+ 8 261,47 €
	<b>TOTAL CHAPITRE 041</b>			<b>+ 8 261,47 €</b>
D	27	2762	Créance sur transfert de droits à déduction de TVA	+ 8 261,47 €
	<b>TOTAL CHAPITRE 27</b>			<b>+ 8 261,47 €</b>
F	021	021	Virement de la section de fonctionnement	- 323 466,05 €
	<b>TOTAL CHAPITRE 021</b>			<b>- 323 466,05 €</b>
C	16	1641	Emprunts en euros	- 2 332 795,42 €
	<b>TOTAL CHAPITRE 16</b>			<b>- 2 332 795,42 €</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>			<b>- 2 639 738,53 €</b>

#### Dépenses :

	Chapitres	Articles	Libellés	Montants
D	041	2762	Créance sur transfert de droits à déduction de TVA	+ 8 261,47 €
	<b>TOTAL CHAPITRE 041</b>			<b>+ 8 261,47 €</b>
	21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	+ 15 000,00 €
E		2184	Mobilier	+ 15 000,00 €
		2188	Autres immobilisations corporelles	+ 10 000,00 €
	<b>TOTAL CHAPITRE 21</b>			<b>+ 40 000,00 €</b>
A	<b>OPÉRATION D'ÉQUIPEMENT N°201701</b>			<b>- 200 000,00 €</b>
B	<b>OPÉRATION D'ÉQUIPEMENT N°201702</b>			<b>- 2 488 000,00 €</b>
	<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>			<b>- 2 639 738,53 €</b>

**Fonctionnement :  
Dépenses :**

	<b>Chapitres</b>	<b>Articles</b>	<b>Libellés</b>	<b>Montants</b>
G	011	6042	Achats prestations de services	+ 55 000,00 €
		60632	Fournitures petit équipement	+ 25 000,00 €
		6068	Autres matières et fournitures	+ 50 000,00 €
		615221	Entretien et réparations bâtiments publics	+ 50 000,00 €
		61551	Matériel roulant	+ 25 000,00 €
		61558	Autres biens mobiliers	+ 25 000,00 €
	<b>TOTAL CHAPITRE 011</b>			<b>+ 230 000,00 €</b>
G	012	64111	Rémunération principale	+ 30 000,00 €
		64131	Rémunérations	+ 25 000,00 €
		64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	+ 18 000,00 €
		<b>TOTAL CHAPITRE 012</b>		
G	65	6574	Subventions de fonctionnement aux associations	+ 12 000,00 €
	<b>TOTAL CHAPITRE 65</b>			<b>+ 12 000,00 €</b>
G	67	6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	+ 8 466,05 €
	<b>TOTAL CHAPITRE 67</b>			<b>+ 8 466,05 €</b>
F	023	023	Virement à la section d'investissement	- 323 466,05 €
F	<b>TOTAL CHAPITRE 023</b>			<b>- 323 466,05 €</b>
	<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>			<b>0</b>

**A** : 200 000,00 € de crédits transférés en 2019 pour l'opération Parc Canal Souchez

**B** : 2 488 000,00 € de crédits transférés en 2019 pour l'opération Stade Gallet.

**C** : en parallèle avec A et B, nous supprimons 2 332 795,42 € en 2018.

**D** : ces trois écritures concernent une récupération de TVA auprès d'ENEDIS pour enfouissement de réseaux électriques.

**E** : ajout de 40 000,00 € pour acquisition de matériel.

**F** : les chapitres 021 et 023 s'annulent.

**G** : ajustement de crédits pour fin d'année budgétaire.

- Monsieur Le Maire : je vais laisser la parole à Stéphane pour qu'il vous explique.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : nous avons regroupé différentes écritures dans cette décision modificative n°3.

Comme nous l'avons voté au départ, ce qu'il faut retenir c'est les équilibres.

Ça s'équilibre à - 2 639 738,53 € en investissement et à 0 en fonctionnement.

A la suite des tableaux nous avons inséré une petite légende pour s'y retrouver.

Vous avez à chaque fois une lettre qui correspond aux écritures.

Le gros de la décision modificative c'est les modifications de crédits que nous venons de voir au point précédent.

Vous avez en A les crédits qui ont été supprimés pour l'opération Canal Souchez, qui ont été transférés en 2019.

Ça fait donc – 200 000,00 € de dépenses.

La même chose pour le B, opération d'équipements, 702 pour le stade Gallet.

On soustrait 2 488 000,00 € de dépenses.

En point C.

Ça, c'est pour les recettes d'investissements.

C'est l'emprunt.

Nous avions prévu 2 555 000,00 € d'emprunts au BP 2018.

L'emprunt n'aura pas lieu vu que les travaux n'ont pas été fait.

On supprime 2 332 795,42 €.

On ne supprime pas la totalité, parce que l'on garde toujours une réserve si nous devons faire un emprunt.

On se rappelle que cela, ce sont toujours des crédits budgétaires, c'est à dire que c'est le Budget Primitif, c'est la prévision.

On modifie la prévision.

En fin d'année, on adapte par rapport à la réalité des dépenses.

Point D, vous avez vu il y a trois écritures.

On a 8 261,47 € à récupérer auprès d'ENEDIS pour la TVA.

*C'est à dire que l'on récupère 100 % de la TVA lorsque ce sont des opérations d'ordre « enfouissement de réseaux ».*

*C'est le point D. Il y a trois écritures.*

*Deux en recettes : 8 261,47 € et une en dépenses. Tout cela pour dire que l'on a récupéré 8 261,47 €.*

*Ensuite en E. On est toujours en dépenses d'investissement.*

*Nous avons fait 40 000,00 € de crédit parce qu'il nous manque un taux de crédit effectivement au 21 qui est acquisition de matériel.*

*40 000,00 € de crédit c'est un peu large mais il manque environ 10 à 15 000,00 € de crédit pour finir l'année en décembre.*

*Le point F. C'est le virement entre fonctionnement et investissement.*

*- 323 466,05 € en dépenses de fonctionnements égal à 323 466,05 € de recettes d'investissements.*

*Et puis ensuite le point G.*

*C'est à dire 011, 012, 65 et 67.*

*C'est un équilibre pour finir l'année.*

*En fait, le gros point était pour incorporer dans la décision modificative les décisions qui ont été prises pour les modifications de crédits de paiement.*

*- Monsieur Le Maire : des questions à poser concernant ces décisions modificatives ?*

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
<b>L'essentiel c'est Noyelles</b>	<b>22</b>		
<b>Agir, ensemble</b>	<b>4</b>		
<b>Avenir et progrès</b>	<b>3</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>		

*Adopté à l'unanimité.*

## 7) AMORTISSEMENT DE BIENS RENOUVELABLES :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal ses délibérations en date du 11 octobre 1996, du 14 octobre 1998, du 12 juin 2013, du 09 avril 2014 et du 16 septembre 2015.

Il informe l'assemblée qu'il s'agit de fixer les durées d'amortissements pour des biens n'apparaissant pas dans les délibérations initiales :

\* autres immobilisations corporelles : article 2188 : durée 5 ans.

L'amortissement se fera de façon linéaire.

- ***Monsieur Le Maire*** : *comme vous le savez, chaque année, nous amortissons des biens.*

*Mais certains biens, on a du mal à les classer.*

*C'est pour cela que l'on vous demande l'autorisation de créer un chapitre supplémentaires qui est le 2188 et qui aura pour titre : « autres immobilisations corporelles ».*

*C'est simplement pour passer nos écritures comptables.*

*C'est surtout pour aider Stéphane.*

- ***Monsieur Stéphane MAKOWIECKI*** : *en fait, nous avons une liste définie par délibération que vous avez voté, du genre, un véhicule on l'amorti en 5 ans.*

*On a toute une liste et parfois il y a des choses qui ne sont pas dans la liste, donc la perception nous demande de rajouter un article « divers ».*

- ***Monsieur Le Maire*** : *pas d'objections pour créer ce nouveau chapitre ?*

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>		

**Adopté à l'unanimité.**

## **8) RENÉGOCIATION D'EMPRUNT GARANTIS PAS-DE-CALAIS-HABITAT POUR LA CONSTRUCTION DES 10 LOGEMENTS RUE JOSEPH HAY :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la gestion de sa dette financière, Pas-de-Calais Habitat a procédé, compte-tenu des conditions de marchés, au refinancement des prêts PLS indexé Livret A (taux variable) du Crédit Foncier de France, par des prêts à taux fixe à 1,95 % auprès d'ARKEA.

Cette renégociation permet de ramener la durée de l'emprunt à 2048 contre 2055 initialement.

L'opération concernée est la suivante : construction de 10 logements Rue Joseph Hay.

Montant total de l'emprunt : 1 601 186,37 €.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal :

\* d'accorder à hauteur de 20 % la caution solidaire de la commune en garantie du remboursement de toute somme due au titre d'un emprunt d'un montant de 1 601 186,37 € que Pas-de-Calais Habitat se propose de contracter auprès d'ABEI et dont les caractéristiques sont les suivantes :

<b>Montant du prêt PLS</b>	1 601 186,37 €
<b>Objet</b>	Refinancement emprunt PLS – Noyelles-sous-Lens – rue Joseph Hay
<b>Commission d'engagement</b>	1 601,00 €
<b>Phase d'amortissement</b>	
<b>Durée</b>	360 mois
<b>Périodicité</b>	Annuelle
<b>Taux</b>	1,95%
<b>Amortissement</b>	Progressif
<b>Remboursement anticipé</b>	Indemnité : actuarielle

*- **Monsieur Le Maire** : au préalable, Pas-de-Calais Habitat avait souscrit un emprunt indexé sur le Livret A auprès du Crédit Foncier de France.*

*Là, elle demande la renégociation de cet emprunt auprès d'ARKEA au taux fixe de 1,95 % et avec une réduction d'année de 7 ans.*

*Comme l'emprunt avait été dans un premier temps autorisé par la collectivité alors que maintenant les emprunts sont garantis non plus par la collectivité mais par la Communauté d'Agglomération.*

*Mais là, comme c'est une renégociation, c'est toujours à la collectivité de garantir cet emprunt.*

*Ils nous demandent l'autorisation à nouveau de garantir cet emprunt qui sera de 1 601 186,37 €.*

*Pas d'objections ?*

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
<b>L'essentiel c'est Noyelles</b>	<b>22</b>		
<b>Agir, ensemble</b>	<b>4</b>		
<b>Avenir et progrès</b>	<b>3</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>		

*Adopté à l'unanimité.*

#### **9) INDEMNITÉ DU COMPTABLE PUBLIC :**

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que la législation prévoit qu'une indemnisation de conseil peut-être accordée aux comptables publics.

Les comptables publics fournissent des prestations à caractère non obligatoire, notamment des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière, comptable et fiscale.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation à l'assemblée :

\* de demander le concours de la trésorière municipale de Lens pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,

\* que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 et sera attribuée à Madame LEBEK, Trésorière Municipale, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018.

\* de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 €.

*- Monsieur Le Maire : c'est une délibération que nous passons chaque année et qui nous permet de verser une indemnité au comptable public.*

*Le montant de l'indemnité est d'environ de 1230 €.*

*C'est ce que nous avons versé l'année dernière, je pense que cette année ce sera du même ordre de prix.*

*Là également pas d'objections, je suppose.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : c'est une nouvelle trésorière ?*

*- Monsieur Le Maire : oui, Madame LEBECQUE.*

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
<b>L'essentiel c'est Noyelles</b>	<b>22</b>		
<b>Agir, ensemble</b>	<b>4</b>		
<b>Avenir et progrès</b>	<b>3</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>		

*Adopté à l'unanimité.*

#### **10) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – SINISTRE DÉPARTEMENT DE L'AUDE :**

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de l'Association des Maires de l'Aude, Monsieur Guillaume VINCENT, sollicitant une aide financière pour les Audois et Audoises ayant subi de colossaux dégâts matériels subis par quelques 70 communes.

Ces dons seront affectés à la reconstruction des équipements publics dévastés au sein des communes Audoises, et effectués auprès du Département de l'Aude dans le cadre de la « Solidarité communes Audoises 2018 ».

Monsieur Le Maire propose d'octroyer une aide financière d'un montant de 1 000 €.

*- Monsieur Le Maire : je vous demanderais si vous en êtes d'accord de rajouter deux subventions.*

*Pour la première c'est une subvention à verser au Département de l'Aude suite aux différents sinistres qui ont eu lieu dans leur Département.*

*Je proposerais de leur octroyer une aide financière de 1 000 €.*

*Une autre subvention que l'on avait vu également dans le Bureau Municipal, c'est la subvention pour l'USN de 1 250 €.*

*Elle est reprise dans le Bureau Municipal mais elle n'est pas indiquée ici dans le Conseil.*

*Et également, si vous êtes d'accord une subvention exceptionnelle à l'Élan Pongiste de 100 €.*

*Lorsqu'il y a eu les dégradations avec les gens du voyage, on leur a volé leur frigo.*

*Donc, nous leur avons acheté un nouveau frigo pour un montant de 100 €.*

*Si vous en êtes d'accord, trois subventions.*

*Une subvention de 1 000 € pour les sinistrés de l'Aude, une de 1 250 € pour l'USN et une subvention de 100 € pour l'Élan Pongiste.*

*Pas d'objections ? Adopté à l'unanimité sauf pour l'USN ou Claude SIBIRIN ne prend pas part au vote.*

*\* Sinistrés de l'Aude :*

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>		

*Adopté à l'unanimité.*

*\* USN :*

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>		

*Adopté à l'unanimité.*

*\* Élan pongiste :*

	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
<b>L'essentiel c'est Noyelles</b>	<b>22</b>		
<b>Agir, ensemble</b>	<b>4</b>		
<b>Avenir et progrès</b>	<b>3</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>		

*Adopté à l'unanimité.*

#### **11) CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES FOURNITURES SCOLAIRES :**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'afin de réaliser des économies d'échelle et pour encourager la mutualisation des procédures de marchés, les communes de Harnes, Wingles, Noyelles-sous-Lens, Vendin-le-Vieil, et la Caisse des Écoles de Wingles ont souhaité s'associer pour passer un marché public pour l'achat de fournitures scolaires ; livres de bibliothèque ; matériels didactiques ; jeux éducatifs ; travaux manuels ; dictionnaires.

La ville de Noyelles-sous-Lens intégrera les fournitures scolaires et les dictionnaires.

Cet engagement prend la forme d'une convention de groupe qui définit ses modalités de fonctionnement. Elle doit être signée par ses membres.

Un de ses membres en sera le coordonnateur. Le coordonnateur est chargé de signer et de notifier les marchés. L'exécution de ces marchés est assurée par chaque membre du groupement en fonction de ses besoins propres.

Cette convention précise également la création d'une commission d'appel d'offres qui sera présidée par le Maire de la commune coordonnatrice.

Vu l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

Considérant qu'une convention constitutive doit être établie entre les parties et qu'une commission d'appel d'offres de groupement doit être instaurée,

Il est proposé au Conseil municipal :

\* De valider la mise en place d'un groupement de commandes avec les communes Harnes, Wingles, Noyelles-sous-Lens, Vendin-le-Vieil, et la Caisse des Écoles de Wingles dans le cadre de la passation du marché d'achat de fournitures scolaires ; livres de bibliothèque ; matériels didactiques ; jeux éducatifs ; travaux manuels ; dictionnaires,

- \* De désigner la commune de Harnes, coordonnateur du groupement de commande,
- \* D'accepter les termes de la convention,
- \* D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande,
- \* De décider que Monsieur le Maire de Harnes sera Président de la commission d'appel d'offres du groupement, suppléé par son Adjoint au Maire en charge des finances, affaires générales, grands projets, Monsieur Dominique MOREL,
- \* De donner pouvoir à Monsieur le Maire de Harnes pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

***- Monsieur Le Maire : ce sont les conventions que l'on passe maintenant habituellement.***

***C'est un groupement de commandes avec les villes de Harnes, Wingles, Noyelles-sous-Lens, Vendin-le-Vieil, et la Caisse des Écoles de Wingles.***

***Nous avons souhaité s'associer pour un marché public pour l'achat de fournitures scolaires : livres de bibliothèque, matériels didactiques, jeux éducatifs, travaux manuels, dictionnaires.***

***Mais concernant la commune, nous n'allons participer au groupement de commandes que pour les fournitures scolaires et les dictionnaires.***

***Je vous demande l'autorisation de signer cette convention en sachant que c'est la ville de Harnes qui coordonne ce groupement de commandes et donc de signer cette convention et de donner pouvoir au maire de Harnes pour faire le nécessaire et signer toutes pièces administratives et comptables.***

***Pas d'objections sur ce groupement de commandes ?***

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>		

***Adopté à l'unanimité.***

## 12) SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE :

Monsieur Le Maire porte connaissance à l'assemblée le projet d'actualisation 2019/2024 du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Il est le fruit d'un travail collaboratif mené avec les EPCI et les acteurs du dossier des gens du voyage.

La commission consultative du schéma départemental qui s'est déroulé le 23 octobre 2018, a examiné le projet d'actualisation élaboré par un prestataire et portant sur la période 2019/2024.

Les dispositions de la loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017, prévoient parmi les formalités préalables à l'adoption dudit schéma actualisé, l'avis de l'organe délibérant des communes de plus de 5 000 habitants qui figurent obligatoirement au schéma ainsi que des établissements publics de coopération intercommunale qui sont compétents de par la loi.

Aussi, pour permettre l'approbation du schéma actualisé, il s'agit pour le Conseil Municipal de se prononcer au plus tard d'ici le 31 janvier 2019.

Le territoire de Lens :

EPCI	SDAG 2012 - 2018				SDAHGV 2019 - 2024		
	Aire d'Accueil Permanente aires (places)		Aire d'Accueil de Grand Passage aires (places)		Aire d'Accueil Permanente aires (places)	Aire d'Accueil de Grand Passage aires (places)	TFL / Habitat Adapté terrains (places) / lotissements (logements)
	Obligations	Réalisations	Obligations	Réalisations	Prescriptions	Prescriptions	Prescriptions
CALL	4 (114)	4 (114)	1 (200)	0 (0)	5 (134)	1 (200)	3 (60)
CAHC	11 (121)	1 (15)			6 (121)		3 (45)

Modalités de mise en œuvre :

\* 3 projets d'aires d'accueil permanentes sont d'ores et déjà engagés par la CAHC sur les communes de Courcelle-Lès-Lens, Libercourt et Carvin et 2 projets d'aires d'accueil permanentes restent encore à préciser sur les communes d'Hénin-Beaumont et de Rouvroy.

\* au vue de la sédentarisation des 4 AAP de la CALL, une transformation des 4 AAP en habitat adapté peut-être envisagée.

Il s'agit d'effectuer une étude de faisabilité par la CALL.

\* les modalités de mise en place de l'AGP mutualisée fixe doivent être discutées entre les deux EPCI : localisation, gouvernance....

- Monsieur Le Maire : actuellement, nous étions régi par un Schéma Départemental qui allait de la période 2012 à 2018 et qui nous obligeait pour la CALL à avoir 4 aires d'accueils et une aire d'accueil grand passage.

Cette nouvelle directive nous impose pour le schéma 2019-2024 d'avoir 5 aires d'accueil permanent pour accueillir 134 caravanes et l'aire d'accueil de grand passage qui est toujours en attente.

Ils nous demandent également d'avoir une attention particulière concernant ces aires d'accueil parce qu'il y a beaucoup de personnes dans ces aires d'accueil qui sont sédentarisées.

Ils nous demandent de voir avec ces gens là, si on ne peut pas les intégrer dans les logements sociaux ou de leur trouver des terrains comme on a actuellement sur la commune rue du 14 juillet ou rue François Watrelot.

On doit leur trouver des terrains pour qu'ils puissent intégrer les collectivités.

C'est pour cela qu'ils préconisent pour la CALL, 60 places qu'il faudrait trouver pour ce schéma 2019-2024, donc 60 logements ou 60 places dans des terrains.

De toute façon, nous n'avons pas le choix, on nous demande de donner notre accord.

En espérant que nous allons trouver assez rapidement cet aire d'accueil.

- Madame Maryvonne POULAIN : on avait trois mois pour le faire normalement ?

Le Préfet avait donné trois mois ?

- Monsieur Le Maire : oui.

C'est toujours en discussion avec la CAHC.

C'est le terrain qui est au niveau de Carvin qui devrait être utilisé.

J'espère que ça va être fait assez rapidement.

Parce que je voudrais pas que l'on ai à nouveau les désagréments que l'on a rencontré cette année.

Aujourd'hui ou hier, je ne sais plus, ils voulaient s'installer à intermarché. Romuald a réussi à les faire partir mais en ce moment ils cherchent des endroits secs.

Mais bon, à un moment donné, il va falloir que l'on trouve une solution.

Ça ne peut plus durer.

- Monsieur Daniel CAPILLON : sur la route de Noyelles, sur la route de Fouquières.

- Monsieur Le Maire : on en a en face de la station de lavage, sur le petit parking.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est sur un terrain privé là ?

- Monsieur Le Maire : oui. Apparemment le référé d'expulsion a été signé, je l'ai vu passé il y a au moins trois semaines, un mois.

*Pas d'objections pour ce nouveau schéma ?*

*On peut adopter à l'unanimité ?*

	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
<b>L'essentiel c'est Noyelles</b>	<b>22</b>		
<b>Agir, ensemble</b>	<b>4</b>		
<b>Avenir et progrès</b>	<b>3</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>		

Adopté à l'unanimité.

### **13) CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT : CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION :**

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la CALL, faisant suite à la séance de la Conférence Intercommunale du Logement de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin qui s'est tenue le 11 septembre dernier.

Il s'agit pour le Conseil Municipal de délibérer sur la convention intercommunale d'attribution (CIA) afin d'autoriser Monsieur Le Maire à signer ce document.

Crée par la loi du 27 janvier 2017 relative à la l'égalité et à la citoyenneté, la Convention Intercommunale d'Attribution constitue un document contractuel et opérationnel portant sur les engagements des principaux acteurs en matière d'attributions de logements sociaux.

Elle comporte également la déclinaison locale des règles nationales.

Elle prévoit les modalités d'action et de coopération en vue d'adapter les pratiques existantes en matière d'attribution de logements sociaux et de lever les freins.

### **Les orientations cadre :**

- satisfaire le parcours résidentiel et les demandes de mutation à l'intérieur du parc social,
- limiter la concentration des fragilités sociales en favorisant la mixité et l'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale,
- améliorer le relogement des personnes connaissant des difficultés économiques et sociales, notamment les personnes déclarées prioritaires par la commission DALO,
- veiller particulièrement au relogement des personnes relevant des projets de renouvellement urbain et des autres demandeurs dont la situation justifie un examen particulier.

### **Les objectifs :**

- porter collectivement une attention particulière aux attributions dans les quartiers fragiles,
- contribuer au rééquilibrage territorial dans l'accueil des ménages du premier quartile,
- orienter les attributions à partir des diagnostics de la fragilité des secteurs,
- faciliter l'accès au parc social des ménages prioritaires.

### **Les orientations opérationnelles :**

- mise en place de commissions (inter QPV et relogement NPNRU),
- mise en place de groupe de travail (mutations et objectifs chiffrés et territorialisés des attributions).

*- Monsieur Le Maire : il s'agit pour le Conseil Municipal de délibérer sur cette convention intercommunale d'attribution, afin de m'autoriser à signer le document qui reprend en gros, le fait que l'on doit :*

- satisfaire le parcours résidentiel et les demandes de mutation à l'intérieur du parc social,*
- limiter la concentration des fragilités sociales en favorisant la mixité et l'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale,*
- améliorer le relogement des personnes connaissant des difficultés économiques et sociales, notamment les personnes déclarées prioritaires par la commission DALO,*
- veiller particulièrement au relogement des personnes relevant des projets de renouvellement urbain et des autres demandeurs dont la situation justifie un examen particulier.*

*C'est ce qui c'est passé avec la grande résidence à Lens.*

*Quand ils ont abattu les tours, les communes avoisinantes ont relogé les personnes qui faisaient parties de ces tours.*

*Il va y avoir une mise en place de commissions, inter QPV et relogement NPNRU.*

*Nous n'en faisons pas partie parce que nous ne faisons pas partie des quartiers prioritaires, ni du nouveau programme national de renouvellement urbain.*

*Et on va mettre en place des groupes de travail pour les mutations territorialisées des attributions.*

*C'est un gros travail qui est fait avec les bailleurs sociaux.*

*C'est Jean-Michel qui va aux différentes commissions.*

*Ce n'est pas toujours évident parce que nous avons une conception des attributions de logements qui n'est pas tout à fait la même que les bailleurs sociaux.*

*Avec certains bailleurs ça se passe bien. Avec Maisons et Cités et tout ça, on arrive à travailler dans le bon sens.*

*Avec d'autres bailleurs, c'est un peu plus compliqué.*

*Quoique maintenant avec ICF, il y a quand même une amélioration à ce niveau là.*

*C'est pour cela que la CIL apporte quand même un plus à ces attributions.*

*Nous allons pouvoir maintenant, faire un peu plus de mixité que ça n'était fait précédemment.*

*Je pense que j'ai dit le principal Jean-Michel ?*

*- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : tu t'en sors bien.*

*- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions à poser.*

*Sinon, on accepte cette convention ?*

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

*Adopté à l'unanimité.*

#### **14) CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS :**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le parc des berges de la Souchez est l'un des 7 parcs monumentaux de la chaîne des Parcs au sein de la trame verte et bleue du bassin minier.

L'ambition portée par les collectivités riveraines de ces parcs est de transformer l'archipel noir en un archipel vert en quelques années.

Le Conservatoire d'espaces naturels et les quatre Communes du parc (Loison-sous-Lens, Noyelles-sous-Lens, Courrières, et Harnes) souhaitent s'engager dans un partenariat à long terme pour la préservation et la valorisation de cet espace.

Une convention similaire est donc proposée à la signature des 4 communes du parc pour 2019.

Elles ont vocation à déboucher sur un partenariat long terme soit avec ses 4 communes soit avec une collectivité au sein de laquelle elles seraient toutes 4 représentées (un syndicat mixte dont la vocation première serait la gestion de cet espace).

Les axes de partenariat viseront à un accompagnement technique pour une gestion écologique du parc dans le respect de la réglementation en vigueur et pour une valorisation via une sensibilisation adaptée aux différents publics.

L'accent est donc mis, via ce partenariat, sur l'ambition de faire du parc des berges de la Souchez un lieu de préservation de la biodiversité ainsi que d'éducation à l'environnement.

La convention est consentie et acceptée pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019. Elle n'est pas renouvelable par tacite reconduction.

La Commune participe à hauteur de 3 000 € pour la mise en œuvre de l'opération.

***- Monsieur Le Maire : comme vous le savez le canal de la Souchez est en pleins travaux.***

***Ils devraient se terminer en août ou septembre 2019.***

***Ensuite, ce parc il va falloir le gérer.***

***Il va falloir le gérer au niveau faune et flore et après il y a toute la gestion matérielle à côté, entretien des berges, etc.***

***Concernant l'entretien faune et flore, ce n'est pas dans nos compétences.***

***Ce n'est pas évident à gérer cela, donc, c'est pour cela que l'on a l'intention de passer une convention avec le conservatoire d'espaces naturels.***

***C'est une convention qui concernerait les 4 communes, Harnes, Loison, Courrières et Noyelles.***

*Cette convention est consentie et acceptée pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 et elle n'est pas renouvelable par tacite reconduction.*

*C'est important à souligner également.*

*Le coût est de 3 000 € par collectivité.*

*Les axes de partenariat viseront à un accompagnement technique pour une gestion écologique du parc dans le respect de la réglementation en vigueur et pour une valorisation via une sensibilisation adaptée aux différents publics.*

*En ce qui concerne l'entretien par lui-même, on va créer un syndicat.*

*Un syndicat avec les 4 communes pour dire que nous puissions entretenir tout le parc de la Souchez.*

*Nous sommes en train de travailler actuellement sur l'élaboration de ce syndicat.*

*Je pense que nous vous en reparlerons au prochain conseil ou celui d'après.*

*- Monsieur Daniel CAPILLON : et sur le parc des Boclets, il n'y a rien de prévu ?*

*- Monsieur Le Maire : le parc des Boclets n'est pas dans le périmètre.*

*Par contre, dans le cadre du terril et le parc de trail, on aura peut-être la possibilité, parce que là, il y a quand même un intervenant extérieur qui est intéressée, c'est la société ROSSIGNOL.*

*C'est une grosse société sportive qui gère énormément de stade de trail et ils sont intéressés par le notre.*

*Des contacts sont pris entre cette société et la CALL qui est porteuse du projet.*

*Nous en avons également discuté lorsque l'on a rencontré le Département.*

*C'est à dire que le Département est prêt à financer des projets qui sont Intercommunaux voir Régionaux, voir Nationaux.*

*Comme notre parc de trail rentre dans ce cadre, nous avons discuté avec eux sur le fait que, est-ce qu'il ne serait pas possible de réaménager la salle des Boclets pour permettre aux gens qui vont utiliser le stade de trail de se changer, de se laver, etc.*

*Apparemment le Département n'est pas contre.*

*Il peut financer une partie et après voir avec la société ROSSIGNOL comment leur partenariat va se faire, et si, les Boclets vont rentrer dans la continuité.*

*Au niveau de l'entretien, j'ai demandé aux services techniques que ce soit le parc du 14 juillet ou le parc des Boclets, de l'entretenir, ici, pendant la période hivernale.*

*Pour faire un rafraîchissement au niveau élagage, au niveau entretien, etc.*

*Là normalement, il y a un gros travail de fond qui va être fait durant l'hiver au niveau du 14 juillet et du parc des Boclets.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : et l'étang, ça a été nettoyé ?*

*Où il y a toujours des algues qui vont se mettre et que l'eau remonte ?*

*Ce parc a perdu toute sa beauté.*

*- Monsieur Le Maire : là, c'est un autre problème.*

*C'est un problème de canalisations.*

*Le tuyau qui passe sous la rocade n'est pas assez conséquent.*

*Systématiquement, tout se bouche et là, c'est pareil nous allons faire une étude, voir si nous ne pourrions pas faire un fossé tout le long de la rocade pour dire d'évacuer un maximum.*

*Je ne sais pas. Nous sommes en train de réfléchir à trouver une solution, mais ce n'est pas évident parce que comme le tuyau est trop petit, systématiquement tout se bouche et rien ne s'évacue.*

*- Monsieur Bernard FINEZ : à ciel ouvert on peut nettoyer comme on veut, on n'aura plus les problèmes de tuyauterie.*

*- Monsieur Francis LOCQUET : j'y suis allé. Mais ce n'est pas le tuyau qui est trop petit.*

*Ce sont tous les sédiments qui viennent du marais, qui sont déversés au bord du tuyau.*

*C'est le fossé qu'il faut nettoyer et après l'eau va s'écouler normalement.*

*- Monsieur Le Maire : il n'y a pas de fossé.*

*Le tuyau passe sous la rocade.*

*- Monsieur Francis LOCQUET : oui, mais après du côté de la Galance.*

*C'est bouché et ça a été nettoyé il y a 20 ans.*

*- Monsieur Le Maire : il y a un curage qui a été réalisé.*

*- Monsieur Francis LOCQUET : il y a une vingtaine d'année et depuis l'eau a remonté.*

- Monsieur Le Maire : il y a un curage qui est prévu mais néanmoins, même avec le curage, je ne pense pas que ça aura un effet bénéfique.

*Le tuyau n'est pas gros, le diamètre n'est pas adapté à l'évacuation des eaux, donc systématiquement à un moment donné, ça va se reboucher.*

*Dès qu'ils auront curé la Galance, on verra si l'évacuation se fait mieux ou pas.*

- Monsieur Francis LOCQUET : si on met un plus gros tuyau, les sédiments vont se déposer dans le tuyau.

*En évacuation d'eau, si vous mettez un gros tuyau, ce n'est pas pour ça que l'écoulement se fera mieux.*

*Il faut de la pression quand même à l'intérieur.*

- Monsieur Bernard FINEZ : il y a trois choses.

*Le côté de la Galance, s'il est nettoyé au niveau du fossé et de la sortie qui est rocade, elle est énorme la sortie rocade.*

*Donc, la pression quand elle arrive là dedans, elle dégringole tout de suite.*

*Si tout cela est réaménagé, ça va permettre que la pression s'écoule du côté de la Galance, avec la pente d'une façon plus importante.*

*Donc, nous verrons le niveau de l'étang comment il se comporte.*

*Si ça revient côté berge et qu'il déborde et sinon c'est le fameux fossé comme Monsieur Le Maire a dit, mais en faisant le fossé, on crée un ouvrage avec un siphonnage naturel avec trois écluses qui vont retenir automatiquement ce genre d'herbe qu'il y a dans l'étang.*

*Ces herbes là, ne vont plus partir dans le fossé et si elles partent dans le fossé, nous pourrons le nettoyer d'une façon régulière, plus facilement que quand ça part dans les égouts.*

*Il y a pleins de choses à voir l'une derrière l'autre et il faut essayer de régler le problème.*

- Monsieur Francis LOCQUET : c'est à dire aussi que lorsqu'on regarde les Boclets et bien il n'y a plus tellement d'eau.

*Il y a beaucoup de dépôt.*

- Monsieur Bernard FINEZ : l'eau coule toujours autant, la source débite toujours autant.

- Monsieur Patrick BOULOGNE : moi, les Boclets, j'y suis tous les jours parce que je promène mon chien.

*Il faudra que l'on m'explique un jour, pourquoi on a des différences de niveaux.*

*Tu as des fois l'eau qui prend 2 mètres sur les berges et tu y vas deux jours après, c'est redescendu.*

*Qu'on me dit que les tuyaux sont bouchés, je veux bien mais après il y a d'autre problème que cela.*

- Monsieur Bernard FINEZ : actuellement, il y a aussi les travaux au niveau de la Galance.

*Ces travaux ont quand même ralenti le débit de l'étang.*

*Ils étaient en train de travailler sur la fameuse marre.*

- Monsieur Patrick BOULOGNE : il y a 8 jours de cela, tu avais plus de berges qu'aujourd'hui.

*Aujourd'hui, tu as l'eau qui remonte d'un mètre cinquante.*

- Monsieur Maurice BERNARD : ce sont les pluies.

- Monsieur Daniel CAPILLON : non, ce ne sont pas les pluies, pas sur deux jours.

- Monsieur Le Maire : franchement, je ne pourrais pas te renseigner à ce niveau là, je ne suis pas du tout technicien.

- Monsieur Patrick BOULOGNE : je ne suis pas technicien mais j'y suis tous les jours et sans qu'il y ait de pluie ou pas de pluie, parce que l'on connaît seulement la période des pluies, il y a quinze jours, tu avais le niveau qui montait et deux jours après c'était redescendu.

- Monsieur Bernard FINEZ : ils ont barré de l'autre côté les écoulements pour dire de faire le travail derrière.

- Monsieur Patrick BOULOGNE : ça fait quand même longtemps que ça dure.

- Monsieur Bernard FINEZ : on a des possibilités.

*Si nous voyons après que ça continue toujours à déborder, on a la partie qui est côté parking qui est beaucoup plus basse que la partie côté rocade, on peut très bien relever ce côté là.*

*Ça va augmenter le niveau dans l'étang, ça va augmenter le débit, ça va régler les problèmes.*

*C'est pour cela que pour l'instant, il faut que l'on attende.*

*- Monsieur Le Maire : néanmoins, vous avez raison, il va falloir s'en inquiéter.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : il était magnifique ce parc.*

*- Monsieur Le Maire : oui tout à fait.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : je suis désolée mais dans les années 90, il y avait tous les gamins, tous les enfants de la rue du 10 mars et des alentours qui jouaient dans ce parc, il était magnifique.*

*Maintenant, ça sent mauvais, c'est sale.*

*On a plus envie d'y aller et c'est ce que les gens disent.*

*Et c'est vrai que c'est un coin de verdure qui permet quand même de s'évader.*

*Les gamins étaient tous là bas.*

*- Monsieur Le Maire : ce problème d'eau, il va falloir le régler à un moment donné.*

*Je vais demander à Julien de voir un peu ce que l'on peut faire.*

*Tout au moins, essayer de faire une étude pour connaître la cause de ces problèmes.*

*- Monsieur Daniel CAPILLON : pour en revenir, cette histoire de diamètre de tuyau, ça fait des années que ça dure.*

*On aurait finalement mis un gros tuyau, nous aurions peut-être moins de problème maintenant.*

*- Monsieur Le Maire : j'en suis convaincu.*

*- Monsieur Daniel CAPILLON : on a toujours dit le débit est trop faible mais voilà.*

- ***Monsieur Le Maire*** : *concernant cette convention avec le conservatoire d'espaces naturels, quels sont ceux qui sont pour ?*

	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
<b>L'essentiel c'est Noyelles</b>	<b>22</b>		
<b>Agir, ensemble</b>	<b>4</b>		
<b>Avenir et progrès</b>	<b>3</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>		

***Adopté à l'unanimité.***

### **15) CONVENTION D'ACCÈS DES BIBLIOTHÈQUES STRUCTURANTES AUX SERVICES DE LA MEDIATHEQUE DÉPARTEMENTALE DU PAS-DE-CALAIS :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que compte-tenu de l'adoption du Plan de Développement de la lecture publique 2017/2022, il y a lieu de signer une convention d'accès des bibliothèques structurantes aux services de la médiathèque Départementale du Pas-de-Calais.

Une bibliothèque structurante rayonne sur un réseau de bibliothèques ou un secteur géographique.

Elle est gérée par des salariés qualifiés et dispose de moyens importants adaptés à la population à desservir.

#### ***Les engagements de la collectivité :***

La collectivité signataire s'engage à faire fonctionner sa bibliothèque structurante de façon à permettre le libre accès aux documents par tous les publics.

Elle s'engage à respecter les conditions d'un service public de qualité.

Elle renseigne chaque année un rapport statistique d'activité, permettant d'alimenter les politiques d'évaluation Nationale et Départementale de la lecture publique.

Elle informe la médiathèque Départementale de toute modification intervenue entre deux rapports.

Elle ne réclame pas aux emprunteurs un paiement à l'acte de prêt et respecte la législation en vigueur en matière de droit d'auteur.

**Les engagements du Département du Pas-de-Calais :**

La médiathèque Départementale apporte conseil et ingénierie en matière de création, d'organisation de bibliothèque, d'aménagement et d'informatisation.

Elle assure la formation initiale et continue de l'équipe salariée animant la bibliothèque.

Elle accueille, de manière illimitée, les équipes pour les échanges de documents tous supports.

Elle offre un service de réservation mensuelle.

Elle propose des outils d'animation pour valoriser les collections des bibliothèques.

Le Département du Pas-de-Calais s'engage, dans le respect des critères du Plan Lecture, à accorder à la commune les aides à l'investissement et/ou au fonctionnement.

La présente convention est valable à compter de sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2022.

***- Monsieur Le Maire : c'est une convention que l'on signe avec la médiathèque Départementale pour qu'elle puisse soit nous apporter des conseils et ingénierie en matière de création, d'organisation de bibliothèque, d'aménagement et d'informatisation.***

***Elle assure la formation initiale et continue de l'équipe salariée animant la bibliothèque.***

***Elle accueille, de manière illimitée, les équipes pour les échanges de documents tous supports. Elle offre un service de réservation mensuelle. Elle propose des outils d'animation pour valoriser les collections des bibliothèques.***

***Ça existe depuis des années avec la bibliothèque.***

***C'est simplement, conforter avec eux, le travail qui est fait depuis des années.***

***Pas d'objections, pour signer cette convention ?***

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

**Adopté à l'unanimité.**

## **16) RENOUELEMENT DU CONTRAT « ENFANCE/JEUNESSE » :**

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le précédent contrat étant arrivé à échéance le 31 décembre 2017, la signature d'une convention de renouvellement permettra de finaliser les engagements respectifs entre La Caisse d'Allocations Familiales et la collectivité du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.

### Pour Rappel :

Le contrat "enfance et jeunesse" est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la CAF et la collectivité. Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus.

Le contrat "enfance et jeunesse" répond prioritairement à deux objectifs:

- Favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil par :
  - \* Un soutien ciblé sur les territoires les moins bien servis, au regard des besoins repérés,
  - \* Une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants,
  - \* Un encadrement de qualité,
  - \* Une implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, la mise en œuvre et l'évaluation des actions,
  - \* Une politique tarifaire accessible aux enfants des familles les plus modestes.
- Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

L'offre de services existants sur la commune en direction de la jeunesse éligible au financement du Contrat Enfance Jeunesse sont:

- \* Multi-Accueil,
- \* Lieu d'Accueil Enfant Parent,
- \* RAM,
- \* ALSH permanents Maternel et Primaire,
- \* ALSH permanent Adolescent "Le Cube",
- \* ALSH petites vacances Maternel, Primaire et Adolescent,
- \* ALSH grandes vacances Maternel, Primaire et Adolescent,
- \* Séjours,
- \* Accueil Péri-scolaire.

***- Monsieur Le Maire : si tu peux en dire un mot Sandra.***

***- Madame Sandra BLANCHARD : on avait vu cela en commission.***

***C'est juste un renouvellement habituel.***

- ***Monsieur Le Maire*** : ça concerne toutes nos structures, le multi-accueil, le lieu d'accueil enfants-parents, le RAM, les différents centres de loisirs, les séjours été et hiver, les actions.

***Pas d'objections ?***

	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
<b>L'essentiel c'est Noyelles</b>	<b>22</b>		
<b>Agir, ensemble</b>	<b>4</b>		
<b>Avenir et progrès</b>	<b>3</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>		

***Adopté à l'unanimité.***

#### **17) MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES :**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention relative au R.A.M qui lie la commune et la CAF.

Suite au modification des rythmes scolaires et au partage des locaux avec le multi-accueil et les accueils de loisirs maternels, le R.A.M a modifié les horaires d'ouverture au public.

Cette modification sera apportée au règlement intérieur de la structure et à la convention entre la commune et la caisse d'allocations familiales.

Les horaires à compter du 05 novembre 2018 :

<b>Lundi</b>	<b>Baby-gym au Complexe sportif Léo Lagrange</b> de 9h10 à 10h10	<b>Permanence téléphonique</b> de 13h30 à 17h00	
<b>Mercredi</b>	<b>Animation au Centre Maternel F. Dolto</b> de 9h00 à 10h30	<i>Permanence libre au Multi-Accueil</i> 14h – 17h15	<b>Permanence sur rendez-vous au Multi-Accueil</b> à partir de 17h
<b>Jeudi</b>	<b>Animation au Centre Social Kaleïdo</b> de 9h00 à 10h30		

Les anciens horaires du relais des assistantes maternelles :

<b>Lundi</b>	<b>Baby-gym au Complexe sportif Léo Lagrange</b> de 9h30 à 10h15 <b>Animation au Centre Maternel F. Dolto</b> de 10h15 à 11h30	<b>Permanence téléphonique</b> de 14h à 16h45	
<b>Mercredi</b>	<b>Animation au Centre Maternel F. Dolto</b> de 9h00 à 10h30	<i>Permanence libre au Multi-Accueil</i> 14h – 17h15	<b>Permanence sur rendez-vous au Multi-Accueil</b> à partir de 17h
<b>Jeudi</b>	<b>Animation au Centre Social Kaleïdo</b> de 9h30 à 11h00		

**- Monsieur Le Maire : comme on avait passé en conseil municipal la convention relative au RAM il y a quelques années, à partir du moment où on crée des modifications, on est obligé à chaque fois de passer en Conseil Municipal.**

**Là, c'est pour cela que l'on vous demande l'autorisation de modifier les horaires du RAM.**

- ***Madame Sandra BLANCHARD*** : on avait expliqué également en commission pourquoi avec les mercredis matin.

- ***Monsieur Le Maire*** : pas d'objections ?

	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
<b>L'essentiel c'est Noyelles</b>	<b>22</b>		
<b>Agir, ensemble</b>	<b>4</b>		
<b>Avenir et progrès</b>	<b>3</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>		

***Adopté à l'unanimité.***

#### **18) DÉCLARATION DE PROJET :**

Monsieur le Maire rappelle sa délibération du 30 mai 2018 par laquelle il engageait la procédure de mise en compatibilité du PLU : la déclaration de projet.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Noyelles-sous-Lens prévoyait le déplacement des équipements sportifs vers le sud du territoire, sur des espaces agricoles.

Or, pour des raisons techniques et de maîtrise foncière, cette option n'est plus envisagée.

La volonté municipale est désormais de requalifier et de moderniser les équipements existants en l'occurrence le Stade Gallet.

L'objectif de la déclaration de projet est de modifier le PADD pour permettre la requalification des équipements sportifs existants, et toutes adaptations réglementaires qui seraient nécessaires.

Pour cela, une enquête publique a été réalisée conformément aux dispositions à l'article L.300-6 du Code de l'Urbanisme. Cette enquête s'est déroulée du 24 septembre au 9 octobre 2018 inclus.

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport le 6 NOVEMBRE 2018.

Il s'agit d'adopter les modifications apporter au PLU.

*- **Monsieur Le Maire** : la déclaration de projet en délibération du 30 mai 2018 ou on s'était engagé à une procédure de mise en compatibilité de notre PLU, suite à l'aménagement du stade Gallet.*

*Comme on l'avait dit avant, le stade Gallet, dans notre PLU était destiné à créer du logement alors que l'on y modifie notre complexe.*

*Pour faire modifier le PLU, il faut faire une enquête.*

*Celle-ci a été réalisée conformément aux dispositions de l'article L.300-6 du Code de l'Urbanisme.*

*Cette enquête s'est déroulée du 24 septembre au 9 octobre 2018 inclus.*

*Le commissaire enquêteur a rendu son rapport le 6 novembre 2018 sur lequel il n'y avait aucune remarque.*

*De ce fait, je vous demande l'autorisation d'adopter les modifications que l'on doit apporter au PLU.*

*Pas d'objections ?*

	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
<b>L'essentiel c'est Noyelles</b>	<b>22</b>		
<b>Agir, ensemble</b>	<b>4</b>		
<b>Avenir et progrès</b>	<b>3</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>		

***Adopté à l'unanimité.***

#### **19) INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA RUE WATRELOT PAR TRANSFERT D'OFFICE :**

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que la voirie et les réseaux divers de la rue Watrelot utilisés depuis des années comme une voirie publique nécessitent leur transfert dans le domaine public communal.

La procédure de transfert d'office dans le domaine public des parcelles cadastrées AM 512, AM 700, AM 747, AM 750 a été mise en place par délibération du conseil municipal en date du 30 mai 2018.

Pour cela une enquête publique a été réalisée conformément aux dispositions des articles R 141-4, R 141-5 et R 141-7 à R 141-9 du Code la Voirie Routière.

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport le 5 octobre 2018, avec avis favorable.

Il s'agit d'incorporer ces parcelles dans le domaine public communal.

***- Monsieur Le Maire : on a plusieurs décisions concernant l'incorporation dans le domaine public de certaines voiries.***

***Il y a la rue François Watrelot qui appartenait à SETRADIS et que je vous demande d'intégrer dans le domaine public.***

	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
<b>L'essentiel c'est Noyelles</b>	<b>22</b>		
<b>Agir, ensemble</b>	<b>4</b>		
<b>Avenir et progrès</b>	<b>3</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>		

***Adopté à l'unanimité.***

## **20) INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA RUE DES BOCLETS PAR TRANSFERT D'OFFICE :**

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que la voirie et les réseaux divers de la rue des Boclets utilisés depuis des années comme une voirie publique nécessitent leur transfert dans le domaine public communal.

La procédure de transfert d'office dans le domaine public des parcelles cadastrées AB 953 (Lot 8) et AB 954 a été mise en place par délibération du conseil municipal en date du 30 mai 2018.

Pour cela une enquête publique a été réalisée conformément aux dispositions des articles R 141-4, R 141-5 et R 141-7 à R 141-9 du Code la Voirie Routière.

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport le 5 octobre 2018, avec avis favorable.

Il s'agit d'incorporer ces parcelles dans le domaine public communal.

*- Monsieur Le Maire : il y a la rue des Boclets qui appartenait à un privé et que je vous demande d'incorporer dans le domaine public.*

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>		

*Adopté à l'unanimité.*

#### **21) VOIRIES CITE DE L'HÔPITAL – INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC :**

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'incorporer dans le domaine public communal des voiries Cité Hopital soit les parcelles AH 969 - AH 970 - AH 971 - AH 974 - AH 976 - AH 374 - AH 977 - AH 982 - AH 984 - AH 985 - AH 985 - AH 386 - AH 990 - AH 991 - AH 994.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait délibéré en date du 9/12/2015 pour autoriser l'acquisition des voiries et réseaux divers de la Cité Hôpital.

La commune a fait l'acquisition, à l'euro symbolique, de ces parcelles à Maisons & Cités SA HLM, par acte notarié en date du 7 juillet 2017.

*- Monsieur Le Maire : il y a les voiries Cité de l'hôpital qui appartenaient à Maisons et Cités qu'ils nous revendent pour l'euro symbolique.*

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>		

*Adopté à l'unanimité.*

## 22) VOIRIES CITE D'ANCHIN - INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'incorporer dans le domaine public communal des voiries Cité Anchin soit les parcelles AD 71 – AD 77 – AD 82 – AD 95 – AD 100 – AD 105 – AD 115 – AD 125 – AD 132 – AD 137 – AD 140 – AD 141 – AD 253 – AD 417 – AD 460 – AD 461 – AD 463 – AD 464 – AD 466 – AD 468 – AD 470 – AD 472 – AD 474 – AD 475 – AD 478 – AD 480 – AD 482 – AD 486 à 490 – AD 492 – AD 494 – AD 496 – AD 497 – AD 517 – AD 518 – AD 520 à 523 – AD 527 à 529 – AD 532 – AD 537 à 539 – AD 541 – AD 542 – AD 544 à 546 – AD 550 – AD 552 – AD 555 à 557 – AD 559 – AD 565 à 567 – AD 570 – AD 571 – AD 573 à 575 – AD 578 à 581 – AD 586 – AD 588 – AD 590 – AD 592 – AD 594 – AD 596 – AD 598 – AD 599 – AD 601 – AD 602 – AD 604 à 606 – AD 610 – AD 612 – AD 623 – AD 625 – AD 627 – AD 629 à 631 – AD 633 – AD 650 à 652 – AD 659 – AI 1121 – AI 1123 – AI 1131 – AI 1133 – AI 1136 – AI 1177 – AI 1179 – AI 1184 – AI 1242 – AI 1243 – AI 1245 – AI 1247 – AI 1250 – AI 1251 – AI 1254 – AI 1256.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait délibéré en date du 9/12/2015 pour autoriser l'acquisition des voiries et réseaux divers de la Cité Hôpital.

La commune a fait l'acquisition, à l'euro symbolique, de ces parcelles à Maisons & Cités SA HLM, par acte notarié en date du 28 juin 2017.

*- Monsieur Le Maire : il y a les voiries Cité d'Anchin qui appartenaient à Maisons et Cités qu'ils nous revendent pour l'euro symbolique.*

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
<b>L'essentiel c'est Noyelles</b>	<b>22</b>		
<b>Agir, ensemble</b>	<b>4</b>		
<b>Avenir et progrès</b>	<b>3</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>		

**Adopté à l'unanimité.**

### **23) VOIRIES CITE DE LA FOSSE 23 - INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC :**

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'incorporer dans le domaine public communal des voiries Cité Fosse 23 soit les parcelles AE 17 – 18 – 19 – 20 – 726 – 728 – 721 – 724 – 717 – 718 – 719 – 91 – 733 – 735 – 737 – 104 – 730 – 601.

Il rappelle que le conseil municipal avait délibéré en date du 9/12/2015 pour autoriser l'acquisition des voiries et réseaux divers de la Cité Hôpital.

La commune a fait l'acquisition, à l'euro symbolique, de ces parcelles à Maisons & Cités SA HLM, par acte notarié en date du 20 juin 2016.

*- Monsieur Le Maire : il y a les voiries Cité de la Fosse 23 qui elles appartenait à Maisons et Cités qu'ils nous revendent pour l'euro symbolique.*

	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
<b>L'essentiel c'est Noyelles</b>	<b>22</b>		
<b>Agir, ensemble</b>	<b>4</b>		
<b>Avenir et progrès</b>	<b>3</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>		

*Adopté à l'unanimité.*

*- Monsieur Francis LOCQUET : y-a-t-il eu un audit concernant l'état des routes ?*

*Il y a des nids de poule.*

*- Monsieur Le Maire : les voiries Cité de Normandie sont refaites.*

*C'est parce que dans le cadre des travaux GIRZOM, après nous devons récupérer toutes les voiries de Maisons et Cités.*

*Toutes les voiries ont été faites il n'y a pas si longtemps que cela.*

*Elles ont été faites au maximum les 10 dernières années.*

*- Monsieur Francis LOCQUET : c'était pour savoir s'il y a encore des travaux à faire.*

*- Monsieur Le Maire : pas pour le moment. Ces voiries là, à ma connaissance, non.*

*- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : les logements « oui » mais pas les voiries.*

## **24) MAITRISE FONCIERE - IMPASSE LHEUREUX :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin d'avoir la maîtrise foncière dans le secteur de l'impasse Lheureux et ainsi concrétiser un projet de renouvellement urbain, il reste 2 biens à acquérir : AH 44 – 12 impasse Lheureux et AH 1235 – 3 impasse Lheureux.

Lors du conseil municipal du 28 février 2018, ce dernier a voté la procédure de BIEN EN ÉTAT D'ABANDON MANIFESTE (Art. L. 2243-1 à L. 2243-4 du Code Général des Collectivité Territoriales).

Ainsi, Le maire a dressé un procès-verbal provisoire relatant l'ensemble des faits caractérisant l'état d'abandon manifeste du bien et précisant la nature des travaux nécessaires à la remise en état.

Ce procès verbal provisoire a été dressé le 21 mars et affiché sur site et en mairie à compter du 26 mars 2018.

Ce PV a été également été inséré dans deux journaux locaux, en date du 31 mars 2018.

A l'issue d'un délai de six mois à compter de l'exécution des mesures de publicité et des notifications prévues à l'article L. 2243-2, le maire a dressé un procès-verbal définitif le 15 octobre 2018. (Article L2243-3 du Code Général des Collectivité Territoriales (Modifié par [Loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 - art. 45](#))).

Ce procès-verbal est tenu à la disposition du public.

Le maire sollicite le conseil municipal de décider s'il y a lieu de déclarer la parcelle en état d'abandon manifeste et d'en poursuivre l'expropriation au profit de la commune, pour la construction de logements.

***- Monsieur Le Maire : Impasse Lheureux, il y a un terrain et une habitation qui appartient à Monsieur SZCZYGIEL qui est décédé depuis des années.***

***Nous avons mis en place une procédure de bien en état d'abandon manifeste.***

***On a pas eu de retour concernant cette délibération et cette procédure.***

***Aujourd'hui je vous demande simplement à m'autoriser à déclarer la parcelle et la maison en état d'abandon manifeste et d'en poursuivre l'expropriation au profit de la commune, pour la construction de logements.***

***Par contre, je ne sais pas combien de temps ça dure.***

***- Monsieur Marc GOSCIANSKI : deux ans.***

***- Madame Maryvonne POULAIN : quand on lit à la fin, « d'en poursuivre l'expropriation au profit de la commune, pour la construction de logements », nous aurons quand même un regard sur les logements qui vont être construits là ?***

***Parce qu'il ne s'agit pas de faire une tour, sinon, vous aurez quelques habitants qui ne vont pas être contents.***

***- Monsieur Le Maire : pour le moment il n'y a aucun projet.***

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

***Adopté à l'unanimité.***

## **25) MISE EN VENTE D'UN TERRAIN RUE DE PONT A VENDIN :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal, par délibération du 18 mars 2015 a autorisé l'acquisition à MAISONS & CITÉS de la parcelle AI 1310 d'une superficie de 272 m<sup>2</sup>, correspondant à un terrain rue de Pont à Vendin.

Cette acquisition a été signée en date du 25 mai 2016.

La commune est également propriétaire de la parcelle 1206 (ancien boulodrome).

Il s'agit de mettre en vente un terrain à bâtir comprenant les parcelles AI 1206 (401m<sup>2</sup>) et AI 1310 (272 m<sup>2</sup>) soit 673 m<sup>2</sup> au total.

L'évaluation des domaines estime la valeur du terrain à 44 000 €.

Monsieur demande l'autorisation au conseil municipal de procéder à la mise en vente au prix de 65 000 € sachant que le terrain est viabilisé (le raccordement du terrain aux différents réseaux d'eau, d'électricité, de gaz ou d'assainissement ne nécessite pas d'extension de réseau).

***- Monsieur Le Maire : il s'agit de deux parcelles que l'on regroupe.***

***La superficie totale fait 673 m<sup>2</sup>.***

***L'estimation des domaines : 44 000 €.***

*Je vous propose de mettre en vente à 65 000 €.*

*Ce sont deux parcelles que nous n'utilisons plus.*

*- Monsieur Francis LOCQUET : au début, c'était simplement une parcelle de 272 m<sup>2</sup> qu'ils voulaient ?*

*- Monsieur Le Maire : qui ?*

*- Monsieur Francis LOCQUET : Maisons et Cités.*

*Ils demandent l'autorisation.*

*- Monsieur Le Maire : nous avons acheté, nous avons récupéré nos parcelles à Maisons et Cités.*

*Donc maintenant, comme nous avons récupéré à Maisons et Cités, on les mets en vente.*

*On a récupéré deux parcelles. Les deux parcelles on en fait plus qu'une, ce qui fait une superficie de 673 m<sup>2</sup> au total et donc les domaines qui l'ont estimé à 44 000 € le prix de vente de ces deux parcelles et nous, on met en vente à 73 000 €.*

*- Monsieur Francis LOCQUET : est-ce qu'il y a un objectif ?*

*C'est pour faire quoi ?*

*- Monsieur Le Maire : c'est un privé qui va acheter pour faire une habitation.*

*- Madame Sandra BLANCHARD : sinon, 272 m<sup>2</sup> c'est trop petit.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : on va demander ça à Marc ou à Stéphane qu'ils nous expliquent, où Monsieur Le Maire.*

*Souvent on nous a répété que lorsque l'on vendait c'était 10 % au dessus de l'estimation des domaines.*

*Là, ça fait plus que 10 %.*

*La valeur du terrain est 44 000 € et on va le vendre 73 000 €.*

*- Monsieur Le Maire : on peut vendre au dessus.*

*C'est à dire que c'est 44 000 € selon le service des domaines, mais si je veux vendre 100 000 €, je le vends 100 000 €.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : parce que la maison derrière l'espace santé, j'ai posé la question et on m'a répondu « on ne peut pas vendre plus ».*

*- Monsieur Le Maire : on ne peut pas descendre en dessous de 10 %.*

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, mais là, on nous avait dit que c'était 10 %.

*C'est pour cela que je ne comprends plus, une fois on peut, une fois on ne peut pas.*

*Après c'est bien, c'est de l'argent pour la commune.*

*Mais dès fois, nous avons du mal à nous y retrouver.*

- Monsieur Le Maire : si nous sommes acheteur, c'est - 10 % - + 10 %.

*Si nous sommes vendeurs dans ce cas là, nous n'avons pas les +10 %.*

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, mais quand on a vendu la maison derrière l'espace santé, on était vendeur puisqu'on l'a vendu.

*C'était nous qui vendions la maison.*

- Monsieur Le Maire : l'espace santé c'est différent.

*Cette maison là, nous avons du mal à la vendre.*

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, mais quand on a vendu la maison, nous avons posé la question parce qu'elle a été vendue vraiment à bas prix, vous nous avez dit que c'était.

*Oui, c'était quand même en dessous du prix.*

*Vous avez déjà des acheteurs ?*

- Monsieur Le Maire : non.

*On attendait l'accord du Conseil Municipal pour pouvoir mettre en vente.*

*Êtes-vous d'accord pour qu'on puisse vendre ces deux parcelles ?*

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès			3
TOTAL	26		3

*Adopté à la majorité.*

- Madame Maryvonne POULAIN : juste vous dire encore que nous avons discuté sur LINKY et là GAZPAR y vont à fond la caisse.

*Ils ne nous lâchent pas.*

- Monsieur Le Maire : oui, j'ai reçu une personne cet après-midi.

*Et en plus, il a un enfant handicapé. L'enfant est interdit d'avoir un portable ou quoi que ce soit au niveau des ondes.*

*Il a envoyé un courrier pour leur demander de ne pas installer le compteur et leur réponse, le seul courrier qu'il a eu, c'est qu'ils viennent lui installer le 16 décembre 2018.*

- Madame Maryvonne POULAIN : j'ai téléphoné hier parce que déjà au mois d'août ils voulaient me le mettre et j'ai dit non.

*Et là, je reçois comme quoi ils vont venir le 12 décembre 2018, sans même me demander si je veux ou si je ne veux pas.*

*J'ai téléphoné hier gentille et je leur ai dit que je ne voulais pas.*

*Ils m'ont posé la question, c'est parce que vous n'êtes pas là ou c'est un motif de refus.*

*J'ai dit je refuse que ce soit LINKY – GAZPAR ou l'autre, tout compteur intelligent, parce qu'il y a de l'électro sensibilité.*

*Justement, la personne qui est venue cet après-midi.*

*Alors ça peut faire rire certains qui n'ont pas de problème mais quand vous, vous rencontrez des problèmes, je suis désolée mais je refuse.*

*Elle m'a dit j'enregistre votre refus et la cause de votre refus.*

*De toute façon que ce soit ENEDIS ou GDF, quand vous faites une réunion il faut avoir des personnes parce qu'ils nous racontent n'importe quoi.*

*Ils nous racontent que c'est Européen, c'est faux et archi faux.*

*Ils nous racontent que c'est une obligation, c'est faux.*

*Peut-être qu'en 2022, je devrais me taire parce qu'ils mettront le gaz parce que si on est obligé mais je veux dire que l'eau va couler sous les ponts et de plus en plus, le tribunal a relevé des compteurs chez des personnes qui avaient justement.*

*Cette maladie là n'est pas reconnue.*

*Ça fait toujours rire les imbéciles.*

*Comme je dis « les imbéciles ont en a toujours autour de nous, ça peut les faire rire mais les personnes qui vivent vraiment cela, c'est horrible ».*

*Et actuellement, vous allez avoir le problème, le jour ou on va l'aborder chez nous, ce sont les antennes 5G.*

*Je ne sais pas si vous êtes déjà au courant de ce qui est en train de s'installer mais le jour ou elle va arriver chez nous, je vous le dit tout de suite, prévenez-nous.*

*- Monsieur Le Maire : là, j'ai reçu, il y a un mois et demi, FREE.*

*Ils voulaient installer une antenne sur la commune.*

*J'ai interdit cette installation.*

*Ils avaient été voir ICF qui dans un premier temps leur avait donné leur accord.*

*J'ai contacté ICF en leur interdisant de donner leur accord.*

*Ils ont donc refusé.*

*Et là, j'ai reçu un courrier de la sous-préfecture cette semaine, me demandant de motiver mon refus d'installation d'antenne sur la commune.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : c'était une 4G ou une 5G ?*

*- Monsieur Le Maire : une 4G.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : mais la 5G est en train d'arriver.*

*C'est un désastre dans des villes, ou on n'hésite pas, pour empêcher justement que la 5G puisse émettre convenablement, on coupe des arbres centenaires sans prévenir les habitants.*

*A un moment donné, il faut arrêter.*

*- Monsieur Le Maire : le problème est toujours là. S'ils vont voir le privé et que celui-ci autorise, nous ne pouvons rien faire.*

*S'ils veulent s'installer dans un terrain privé et que le privé donne son accord pour monter l'antenne, je ne peux rien faire.*

*Là, c'est parce que ICF a suivi mes recommandations mais s'il avaient dit oui, nous aurions une antenne tour Voltaire ou tour Rabelais.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : mais normalement, même GAZPAR il paraît qu'ils peuvent même pas encore se servir des compteurs qu'il n'y a pas assez de puissance au niveau, donc à quoi ça sert de vouloir à tout prix nous forcer à changer ?*

- Monsieur Le Maire : après au niveau de LINKY, j'ai vu passer il y a un mois de cela, je ne sais plus qu'elle commune mais il y a une commune qui passe au tribunal administratif concernant la propriété des compteurs.

ENEDIS n'arrête pas de dire que c'est la propriété des compteurs, ils ont fait une délégation.

Là c'est parti au tribunal administratif.

Par contre, si le tribunal administratif donne gain de cause aux collectivités, dans ce cas là, ça va changer beaucoup la donne.

- Madame Maryvonne POULAIN : Billy-Montigny, je crois.

Billy-Montigny ne passe pas au tribunal ? Il a démenti que ça ne leur appartenait pas. Et ils ont passé une déclaration.

- Monsieur Le Maire : si la commune a gain de cause dans ce cas là, nous pourrions passer une délibération en Conseil Municipal.

Ce que je trouve un peu aberrant, c'est que, que ce soit les compteurs à gaz ou les compteurs EDF, ils fonctionnent, pourquoi changer quand ça fonctionne ?

A la limite quand ça ne fonctionne pas, qu'on les change et que l'on mette un nouveau compteur.

- Madame Maryvonne POULAIN : sans compter qu'il paraît qu'ils n'arrivent pas à les revendre en plus.

C'est qu'ils peuvent encore être utilisés.

Et les prochains ont une durée de vie de 15 ans.

Donc, tous les 15 ans on va nous changer notre compteur ?

- Monsieur Le Maire : de toute façon on vous tient au courant.